



ETINED

N'attendons plus

*Ethique
Transparence
Intégrité*

ETINED
Plate-forme
du Conseil de l'Europe
sur l'éthique,
la transparence
et l'intégrité
dans l'éducation



Volume 5

Étude des politiques d'intégrité
dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

ETINED
Plate-forme
du Conseil de l'Europe
sur l'éthique,
la transparence
et l'intégrité
dans l'éducation

Volume 5 –
Étude des politiques d'intégrité
dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est

Édition anglaise:

*South-East European Project on Policies
for Academic Integrity*
ISBN 978-92-871-8482-5

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la
responsabilité des auteurs et ne reflètent pas
nécessairement la ligne officielle
du Conseil de l'Europe.*

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette
publication ne peut être traduit, reproduit
ou transmis, sous quelque forme et par
quelque moyen que ce soit – électronique
(CD-Rom, internet, etc.), ou mécanique,
photocopie, enregistrement ou de toute
autre manière – sans l'autorisation préalable
écrite de la Direction de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex
ou publishing@coe.int).

Couverture et mise en pages:
Service de la production des documents et
des publications (SPDP), Conseil de l'Europe
Photos: Shutterstock

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-8514-3
© Conseil de l'Europe, janvier 2018
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS	8
ÉQUIPE DU PROJET	9
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	11
CHAPITRE 1 – INTRODUCTION	17
CHAPITRE 2 – OBJECTIFS ET MÉTHODE	23
CHAPITRE 3 – EXAMEN DES POLITIQUES ET PRATIQUES RELATIVES AU PLAGIAT ET À L'INTÉGRITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	27
CHAPITRE 4 – EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	43
CHAPITRE 5 – DÉFIS ET LACUNES	49
CHAPITRE 6 – LEÇONS TIRÉES ET RECOMMANDATIONS	59
CHAPITRE 7 – CONCLUSIONS	63
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	69
ANNEXE 1 – MODÈLE DE MATURITÉ DE L'INTÉGRITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (AIMM) APPLIQUÉ À 33 PAYS	73
ANNEXE 2 - RÉSULTATS 2016 DU MODÈLE DE MATURITÉ DE L'INTÉGRITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR APPLIQUÉ À L'EUROPE DU SUD-EST	75

Liste des figures

Figure 1 – Perception du plagiat de la part d'étudiants de différents pays européens – Scénario A	35
Figure 2 – Perception du plagiat de la part d'étudiants de différents pays européens – Scénario D	36
Figure 3 – Cycle durant lequel les étudiants prennent conscience du plagiat	37
Figure 4 – Cycle durant lequel les étudiants apprennent à citer et à référencer	38
Figure 5 – Façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences du plagiat	39
Figure 6 – Façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences des pratiques malhonnêtes en milieu universitaire	40
Figure 7 – Point de vue des enseignants sur la façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences du plagiat	40
Figure 8 – Point de vue des enseignants sur la façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences de pratiques malhonnêtes en milieu universitaire	41
Figure 9 – Points de vue des étudiants sur leur volonté d'être davantage formés aux questions d'intégrité dans l'enseignement supérieur	41
Figure 10 – Points de vue des enseignants sur le recours à des tiers pour frauder en Europe du Sud-Est	55
Figure 11 – Points de vue des étudiants sur le recours à des tiers pour frauder en Europe du Sud-Est	55
Figure 12 – Points de vue des enseignants sur les sanctions imposées en cas de plagiat dans un devoir	57
Figure 13 – Points de vue des enseignants sur les sanctions imposées en cas de plagiat dans un mémoire ou une thèse	58
Figure 14 – Résultats de l'AIMM pour les six pays	64
Figure 15 – Résultats de l'AIMM pour les six pays	65

Figure 16 – Résultats de l’AIMM appliqué à 33 pays européens, analyse IPPHEAE et SEEPPIA combinée	73
Figure 17 – Graphique en radar de l’AIMM pour l’Albanie	76
Figure 18 – Graphique en radar de l’AIMM pour la Bosnie-Herzégovine	77
Figure 19 – Graphique en radar de l’AIMM pour la Croatie	78
Figure 20 – Graphique en radar de l’AIMM pour le Monténégro	79
Figure 21 – Graphique en radar de l’AIMM pour la Serbie	80
Figure 22 – Graphique en radar de l’AIMM pour « l’ex-République yougoslave de Macédoine »	81

Liste des tableaux

Tableau 1 – Indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International	19
Tableau 2 – SEEPPAI – Répartition des réponses aux questionnaires dans différentes langues	28
Tableau 3 – SEEPPAI – Résumé des visites et activités réalisées à l'automne 2016	28
Tableau 4 – Pourcentage de répondants qui se disent d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle des politiques et procédures sont en place dans leur établissement pour traiter différentes formes de fraude	33
Tableau 5 – Comparaison des points de vue d'un cadre supérieur et d'étudiants du même établissement	52

Liste des abréviations

AIMM	Modèle de maturité de l'intégrité dans l'enseignement supérieur (Academic Integrity Maturity Model)
AZVO	Agence pour l'enseignement supérieur (Agencija za znanost i visoko obrazovanje)
BOS	Bristol Online Surveys
CHEA	Conseil pour l'accréditation dans l'enseignement supérieur (Council for Higher Education Accreditation)
IPC	Indice de perception de la corruption
ENAI	Réseau européen pour l'intégrité académique (European Network for Academic Integrity)
ETINED	Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation
HDZ	Union démocrate croate
IPPHEAE	Impact des politiques relatives au plagiat dans l'enseignement supérieur en Europe (Impact of Policies for Plagiarism in Higher Education Across Europe)
SEEPPIAI	Projet d'étude des politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est (South-East European Project on Policies for Academic Integrity)
TI	Transparency International

Codes ISO des noms de pays

AL	Albanie
BA	Bosnie-Herzégovine
HR	Croatie
ME	Monténégro
MK	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »
RS	Serbie

Équipe du projet

Université Mendel de Brno, République tchèque

- ▶ D^r Tomáš Foltýnek
- ▶ M^{me} Dita Dlabolová
- ▶ D^r Dana Linkeschová

Université privée Webster de Vienne (membre officiel de l'équipe de l'Université Mendel)

- ▶ M. Ben Calhoun

Université de Coventry, Royaume-Uni

- ▶ D^r Irene Glendinning

Université du Staffordshire, Royaume-Uni (anciennement Université de Coventry, Royaume-Uni)

- ▶ D^r Thomas Lancaster

Assistante de recherche

- ▶ M^{me} Tetyana Kapet

Résumé analytique

Informations générales

L'étude des politiques et procédures d'intégrité dans l'enseignement supérieur de six pays d'Europe du Sud-Est – à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » – a été menée entre septembre 2016 et mars 2017. Elle a été commandée par le Conseil de l'Europe dans le cadre des activités de la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) et d'initiatives connexes.

La mission de l'étude comportait les objectifs et priorités énoncés ci-après.

Objectifs :

- ▶ recenser et analyser les politiques et les pratiques générales en matière de plagiat et d'intégrité dans l'enseignement supérieur, mises en œuvre dans le sud-est de l'Europe ;
- ▶ mettre en évidence les lacunes et les problèmes qui se posent, mais aussi les points positifs et les exemples de réussite qui pourraient être partagés entre les États parties à la Convention culturelle européenne ;
- ▶ en tenant compte des points positifs mis en évidence, élaborer un premier projet de lignes directrices qui pourrait servir de référence pour la promotion du renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur et/ou pour l'apprentissage entre pairs sur le plagiat.

Priorités :

- ▶ analyser les réponses aux questionnaires spécifiques adressés au personnel et aux étudiants d'établissements d'enseignement supérieur ;
- ▶ examiner, analyser et synthétiser les documents afférents aux leçons apprises sur les facteurs de succès et d'échec des politiques mises en place par les universités pour favoriser l'intégrité dans l'enseignement supérieur ;
- ▶ présenter les approches concrètes adoptées par les universités pour faire face aux problèmes qui se posent ;
- ▶ recommander des actions fondées sur des exemples de bonnes pratiques visant à combler les lacunes identifiées.

Une étude antérieure portant sur l'impact des politiques sur le plagiat dans l'enseignement supérieur en Europe (*Impact of Policies for Plagiarism in Higher Education Across Europe* – IPPHEAE) dans les 27 États membres de l'Union européenne, menée en 2010-2013 en partie par la même équipe, a servi de point de départ et fourni les ressources initiales pour cette nouvelle étude.

Des visites ont été effectuées dans différents établissements d'enseignement supérieur de chacun des six pays, ce qui a donné l'occasion aux membres de l'équipe d'organiser des présentations, des échanges et des ateliers avec un large éventail de parties prenantes sur le sujet traité et sur les recherches antérieures, ainsi que sur les politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur.

Des éléments factuels ont été recueillis au moyen de questionnaires en ligne destinés aux étudiants, aux enseignants et aux cadres de l'enseignement supérieur, mais aussi d'entretiens, de groupes de discussion et d'analyses documentaires. Le rapport complet contient des détails sur les conclusions de l'étude et adresse un nombre d'observations et de recommandations spécifiques à chaque pays ayant fait l'objet de l'étude. Les principaux points soulevés dans le rapport sont résumés ci-après.

Résumé des constatations

En règle générale, les ministères de l'Éducation et les organismes d'accréditation et d'assurance qualité de la région ne prévoient pas d'orientations ni de contrôles stricts pour les politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur. Si le développement de procédures pour les études de doctorat et les fonctions de direction de recherches semblent figurer parmi les priorités, rares sont les indications de rigueur dans les politiques de lutte contre les cas de fraude au niveau de la licence et du master.

Les réponses des élèves sont plus négatives que celles des enseignants aux questions posées sur la pédagogie. Il ressort en effet de l'enquête que la culture dominante de l'enseignement supérieur dans la région privilégie une approche didactique de l'enseignement et de l'apprentissage, la pensée critique et l'innovation n'étant pas encouragées dans de nombreux établissements. Des exceptions notables ont été recensées cependant dans certaines facultés, s'appliquant parfois à l'ensemble des établissements concernés.

Les réponses convergent nettement vers l'existence de politiques traitant des questions d'intégrité dans l'enseignement supérieur, généralement au niveau du département ou de la faculté ; en revanche, on sait moins clairement si ces politiques sont mises en œuvre et communiquées de manière cohérente et, de fait, si elles parviennent efficacement à décourager les tentatives de fraude.

Différentes formes de fraude universitaire ont été identifiées et se sont répandues dans la région. Les réponses donnent à penser que, bien souvent, ce type d'incident n'est pas pris aussi sérieusement que l'exige la gravité des infractions. Il est fréquent que la tricherie aux examens soit facilitée par une surveillance inadéquate. Le recours à des « prête-plumes » ou « écrivains fantômes » serait en outre une pratique très répandue, encouragée par l'offre de services abordables de sociétés spécialisées sur les campus. Il est ressorti à plusieurs reprises de groupes de discussion que

des étudiants versaient des pots-de-vin à leurs professeurs en échange de notes favorables; ajoutons à cela que le plagiat est, semble-t-il, souvent ignoré et non considéré comme un problème grave.

Comme dans beaucoup d'autres pays européens, la collusion et le partage de travaux universitaires soumis à évaluation, qui devraient être réalisés à titre individuel, semblent considérés comme des pratiques acceptables dans la région. Les réponses suggèrent que ces pratiques sont perçues comme un moyen légitime pour les élèves d'aider leurs pairs, d'apprendre les uns des autres, d'enrichir leurs connaissances et de développer leurs compétences.

Lorsqu'on leur a demandé des preuves de la prise de mesures préventives, la plupart des répondants ont interprété cela sous l'angle punitif, faisant référence à l'utilisation de logiciels de détection du plagiat ou à des sanctions pour violation de l'intégrité, au lieu de citer des initiatives éducatives visant à encourager l'intégrité.

Plusieurs exemples de pratiques efficaces ont été identifiés dans la région. Certains établissements d'Europe du Sud-Est ont tissé des liens étroits avec d'autres universités à l'étranger et ont adopté des codes de pratique et d'éthique en commun avec leurs partenaires internationaux. Une forte prise de conscience du besoin d'intégrité et de pratiques pédagogiques efficaces dans l'enseignement supérieur est apparue clairement lors d'une visite dans un petit établissement et dans une faculté au sein d'une grande université. Il serait utile que ces exemples de réussite puissent être partagés avec d'autres établissements et que des leçons soient tirées de cette expérience dans les différents pays et établissements.

De toute évidence, il est relativement fréquent de former les étudiants à la rédaction de travaux universitaires, à l'utilisation de sources et à des pratiques éthiques. Malgré cela, presque tous les répondants ont convenu qu'il devrait y avoir beaucoup plus d'informations et de formations pour les étudiants et les enseignants sur tous les aspects de l'intégrité dans l'enseignement supérieur. Ce point a été confirmé par les réponses apportées à l'enquête sur la notion de plagiat, qui ont révélé un manque de compréhension de l'utilisation de sources universitaires chez de nombreux étudiants et quelques enseignants participants.

Parmi les aspects positifs, il convient de noter que bon nombre d'universitaires des six pays participant à l'étude ont manifesté un vif intérêt pour celle-ci, certains ont même pris part à des études internationales destinées à améliorer les pratiques éducatives et les approches éthiques de la recherche.

Résumé des recommandations

Les gouvernements, les ministères de l'Éducation et les organismes d'accréditation et d'assurance qualité devraient contrôler et orienter plus activement le renforcement des politiques et procédures d'intégrité dans l'enseignement supérieur en tant qu'élément crucial de l'assurance qualité des établissements publics et privés. La recherche et le développement des politiques et des systèmes d'intégrité en milieu universitaire devraient être encouragés, idéalement au moyen de petites subventions.

Au vu des preuves tirées de cette étude sur la prévalence du recours à des tiers spécialisés pour frauder (*contract cheating* en anglais), notamment à des écrivains fantômes, il est recommandé que les gouvernements étudient la possibilité d'adopter une législation visant à rendre cette pratique illégale pour dissuader les étudiants d'utiliser de tels services et pour envoyer un message fort aux sociétés et aux particuliers qui encouragent cette forme très grave de fraude.

Les gouvernements devraient envisager de se rapprocher d'éditeurs de logiciels (vérification de correspondance/similitude de textes) pour négocier des licences abordables à l'échelle nationale et utilisables dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Les ministères de l'Éducation de la région devraient faciliter la communication entre les institutions au sein des pays et à travers les frontières nationales afin de tirer des leçons d'expériences positives et de diffuser les idées qui ont prouvé leur efficacité dans la lutte contre la corruption et la fraude en milieu universitaire.

Pour remédier à la disparité des politiques et des pratiques dans les différentes facultés, les dirigeants d'établissements devraient entreprendre un examen interne des politiques et des pratiques locales, et ainsi coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de systèmes communs qui encouragent et préservent l'intégrité dans l'enseignement supérieur.

Il convient en outre de renforcer les modalités de contrôle et de surveillance des examens formels pour dissuader les candidats de tricher. Une formation devrait être dispensée au personnel universitaire, aux directeurs de mémoires et de thèses, et aux surveillants afin d'améliorer l'intégrité dans l'enseignement supérieur et les compétences professionnelles en matière d'éducation. Les établissements d'un même secteur pourraient envisager d'organiser des séminaires et ateliers communs.

Chaque établissement devrait s'engager à veiller à ce que les étudiants de tous niveaux soient orientés de manière appropriée et informés progressivement sur les questions d'honnêteté et d'intégrité, la rédaction de travaux universitaires et le bon usage des ressources universitaires.

Lorsqu'il est possible d'acquérir des outils logiciels pour aider à détecter le plagiat et la collusion entre étudiants, les établissements doivent élaborer des orientations claires sur la façon dont les outils doivent être déployés ainsi que des lignes directrices sur l'interprétation et l'utilisation des résultats obtenus.

Les établissements devraient prendre toutes les mesures possibles pour dissuader les étudiants de tricher, sous quelque forme que ce soit, y compris le recours à des « usines à essais » et à des écrivains fantômes, le plagiat et la fraude aux examens.

Pour ce qui concerne les pratiques pédagogiques, les établissements devraient décourager l'apprentissage par cœur, en s'efforçant de proposer des expériences d'apprentissage actualisées à tous les niveaux d'études, où la pensée critique serait valorisée, et l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation seraient gratifiants et stimulants.

Les établissements devraient mobiliser les représentants de la communauté étudiante comme partenaires privilégiés dans la lutte contre toute forme de fraude en milieu universitaire.

Les établissements devraient envisager d'établir des procédures de « lancement d'alerte » pour signaler les cas de fraude, en particulier de la part d'étudiants.

Le personnel universitaire doit assumer la responsabilité de sa propre conduite en tant que modèle pour la génération qui lui succédera. Il devrait s'engager à agir avec intégrité, en respectant les principes d'équité, de cohérence, d'honnêteté et de transparence dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée.

Le personnel universitaire devrait veiller à ce que tous les étudiants qui suivent son enseignement ou qui sont sous sa supervision soient conscients de la valeur et de l'importance de l'apprentissage et de la recherche, et à ce qu'ils soient suffisamment motivés pour obtenir les meilleurs résultats possibles avec équité et honnêteté.

Le perfectionnement professionnel continu devrait être une exigence pour tous les membres du personnel universitaire, afin de se tenir informé des évolutions dans les domaines d'enseignement et dans l'éducation, les pratiques pédagogiques et les politiques institutionnelles.

Le personnel universitaire devrait s'assurer que tous les cas présumés de fraude sont traités conformément aux politiques et procédures institutionnelles qui garantissent la transparence, l'équité et la cohérence pour tous les élèves.

Conclusions

Malgré les défis indéniables qui se posent pour l'enseignement supérieur dans cette région sur les plans culturel, financier et organisationnel, les participants à l'étude ont fourni des preuves solides d'une prise de conscience de ce qui doit être fait et de la volonté d'entreprendre les réformes nécessaires en ce sens.

Les mesures du modèle de maturité de l'intégrité dans l'enseignement supérieur (*Academic Integrity Maturity Model – AIMM*), calculées d'après les réponses aux enquêtes menées auprès d'étudiants, d'enseignants, de cadres supérieurs et de représentants nationaux, indiquent que, en dépit de toutes les difficultés recensées, les six pays concernés ont une situation globalement comparable à celle des États membres de l'Union européenne visés par l'enquête IPPHEAE sur la maturité des politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur (voir les annexes 1 et 2).



Chapitre 1

Introduction

1.1. Informations générales

L'intégrité dans l'enseignement supérieur est essentielle au maintien des normes et de la qualité de l'éducation à tous les niveaux. Des études menées récemment en Europe et ailleurs ont montré qu'il faut agir davantage à l'échelle mondiale pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'intégrité de l'éducation sous la forme de différents types de fraude, de corruption et de mauvaises pratiques dans l'enseignement supérieur (rapports de projet IPPHEAE, Lancaster et Clarke 2016, Glendinning 2016, Bretag et Mahmud 2014, Daniel 2016, QAA 2016).

En reconnaissance de cette situation, le Conseil de l'Europe a créé en 2015 la Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED). L'une des initiatives d'ETINED consiste à étendre l'étude financée par l'Union européenne sur l'impact des politiques relatives au plagiat dans l'enseignement supérieur en Europe (IPPHEAE), réalisée en 2010-2013 dans 27 pays de l'Union européenne, à d'autres régions d'Europe.

Le Projet d'étude des politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est (*South-East European Project on Policies for Academic Integrity – SEEPPAI*) est la première de ces nouvelles études régionales. Les six pays inclus dans l'étude sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Les principaux membres de l'équipe chargée de la nouvelle étude ont pris part à l'étude IPPHEAE initiale – à savoir D^r Irene Glendinning de l'Université de Coventry (Royaume-Uni), D^r Tomáš Foltýnek et M^{me} Dita Dlabolová de l'Université Mendel de Brno (République tchèque).

Il est à noter que cinq des pays de la nouvelle étude font partie de l'ex-Yougoslavie ; on peut considérer à ce titre qu'ils ont une base historique commune. L'Albanie a un contexte historique très différent des autres pays de l'étude, car elle a vécu un régime communiste « tyrannique » et était alliée à la Chine, entretenant des contacts limités avec d'autres pays de la région ; elle n'a pas connu l'influence de l'Europe occidentale entre le début des années 1950 et 1992 (Lambert 2016).

1.2. Étude antérieure

La méthodologie adoptée pour le projet IPPHEAE a servi de base à cette nouvelle étude. Le projet antérieur et les recherches menées par la suite comprennent une enquête à méthodes multiples qui a obtenu plus de 5 000 réponses auprès d'établissements d'enseignement supérieur dans 27 pays de l'Union européenne (à l'exclusion de la Croatie, qui n'était pas membre de l'Union européenne au moment de la collecte de données). L'étude a examiné les politiques adoptées à l'échelle des pays et des établissements dans le but de détecter et de décourager les pratiques malhonnêtes en milieu universitaire, en se concentrant sur les niveaux de la licence et du master plutôt que sur les niveaux du doctorat et de la recherche. Les résultats ont dégagé des exemples de pratiques efficaces, mais ont aussi révélé des incohérences dans la mise en œuvre des politiques, tant au sein des établissements qu'entre eux, dans chacun des pays de l'Union européenne étudiés (résultats IPPHEAE).

L'analyse a révélé des faiblesses dans les politiques de nombreux établissements participants. Lorsque des politiques sont en place, il y a souvent un manque de compréhension et peu de transparence. La majorité des participants ont recommandé d'accroître les activités d'information et de formation sur les politiques et les sanctions, pour les étudiants comme pour les enseignants, afin de les sensibiliser à la question, de favoriser le développement de la recherche et d'encourager une culture d'intégrité dans l'enseignement supérieur (Glendinning 2013).

L'étude IPPHEAE devait traiter au départ du plagiat au niveau de la licence et du master, mais sa portée a fini par s'élargir. Il semble judicieux en effet de tenir compte d'autres formes de fraude dans l'enseignement supérieur, en plus du plagiat. Dans certains pays et établissements, les politiques et actions sont axées sur les études de doctorat et la recherche, au lieu de privilégier le fait que les élèves comprennent plus tôt dans leur formation le principe d'intégrité et développent des compétences en la matière. Dans les établissements d'enseignement supérieur où la forme d'évaluation prédominante est l'examen formel, la principale menace pour l'intégrité est la fraude aux examens, pratiquée de plus en plus fréquemment au moyen des technologies de la communication. Tous ces éléments sont au cœur des enquêtes menées dans le cadre de la nouvelle étude.

Des développements plus récents dans le domaine ont montré que l'offre de services professionnels de fraude étudiante, consistant en la rédaction de devoirs et d'essais personnalisés à la demande d'étudiants, était une activité lucrative en plein essor (Clarke et Lancaster 2006, Lancaster et Clarke 2016, Bertram-Gallant 2016, QAA 2016). Ce vaste secteur d'activité affecte potentiellement tous les établissements d'enseignement supérieur dans tous les pays et constitue une forme de fraude étudiante extrêmement grave qui se développe rapidement dans le monde entier. La fraude dite « contractuelle » est très difficile à détecter et sera encore plus difficile à éliminer. Elle a été décrite dans les résultats de l'étude antérieure comme posant problème dans certains pays de l'Union européenne, sachant que la menace qu'elle représente pour l'intégrité de l'éducation a considérablement augmenté depuis lors. Il importe d'examiner dans cette nouvelle étude dans quelle mesure les pays d'Europe du Sud-Est ont été impactés par ce phénomène et comment ils y font face.

Parallèlement aux travaux du Conseil de l'Europe visant à la création d'ETINED, l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP-Unesco) a créé la plateforme ETICO¹ et proposé une formation et un soutien pour lutter contre le large éventail d'actes de corruption dans l'éducation. En collaboration avec d'autres organismes, y compris le Conseil pour l'accréditation dans l'enseignement supérieur (*Council for Higher Education Accreditation* – CHEA), basé aux États-Unis, plusieurs séminaires et initiatives ont été organisés pour faire prendre conscience des risques qui se posent et informer sur les solutions possibles au niveau international. Le point culminant des activités récentes a été la publication d'un rapport consultatif établi par Sir John Daniel, énonçant une série de recommandations sur le rôle déterminant que peuvent jouer les organismes d'accréditation et d'assurance qualité pour aider à contrôler et à faire appliquer des mesures de renforcement de l'intégrité, et pour lutter contre la corruption à l'échelle mondiale. Ce rapport présente un grand intérêt pour notre étude sur l'Europe du Sud-Est.

D'autres recherches antérieures pertinentes portant sur l'un ou l'autre des six pays constituent un point de départ important et aident à orienter la nouvelle étude. Certaines des études les plus influentes réalisées ces dernières années découlent des statistiques comparatives sur la corruption produites par Transparency International (TI 2013, 2015). Le tableau 1 ci-après montre l'indice de perception de la corruption (IPC) des six pays, calculé par Transparency International, et leur classement pour 2015.

Tableau 1 – Indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International²

Pays	Score	Classement
Croatie	51 %	50 ^e
Monténégro	44 %	61 ^e
« Lex-République yougoslave de Macédoine »	42 %	66 ^e
Serbie	40 %	71 ^e
Bosnie-Herzégovine	38 %	76 ^e
Albanie	36 %	88 ^e

1. <http://etico.iiep.unesco.org/fr>

2. <https://www.transparency.org/cpi2015#results-table>

Un IPC de 100 % indique une très faible corruption, et de 0 %, une très forte corruption ; 168 pays au total ont été notés et classés.

Ces scores témoignent globalement d'une culture d'éthique dans la vie publique des pays concernés, marquée par un népotisme, une corruption et une malhonnêteté endémiques, mais à des degrés divers dans la région. Il sera intéressant de comparer ces scores et classements avec les résultats du SEEPPAI. Deux citations du rapport de Transparency International (TI) mettent en évidence des problèmes en Europe du Sud-Est, notamment dans les pays faisant l'objet du SEEPPAI :

« ... la forte dégradation de la situation est très préoccupante dans des pays tels que la Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", l'Espagne et la Turquie. Ce sont des pays où l'on avait quelque espoir de changement positif. Mais l'on y voit aujourd'hui la corruption croître, alors même que l'espace de la société civile et la démocratie se rétrécissent. » (TI 2015, p. 13).

« La corruption reste un défi considérable dans la région, qui va souvent de pair avec la répression. Dans les pays qui ont obtenu de faibles scores, notamment la Hongrie, la Pologne et la Turquie (dont le score a chuté ces dernières années, tout comme l'Espagne), les personnalités politiques et leurs amis détournent de plus en plus les institutions de l'État dans leur propre intérêt, et cette tendance inquiétante affecte aussi les Balkans. » (TI, 2015, p.13).

Bien qu'elles ne soient pas si récentes, les informations publiées sur le site internet de Transparency International, notamment celles du Rapport mondial sur l'éducation (2013), restent particulièrement pertinentes pour le SEEPPAI. Alors que la Bosnie-Herzégovine obtient un score largement inférieur à la moyenne mondiale concernant le « pourcentage de personnes ayant payé un pot-de-vin dans l'éducation », ce pays obtient le deuxième score le plus élevé, avec une note proche de 4, concernant « les perceptions de la corruption dans l'éducation » (TI 2013, p. 8). Les perceptions de la corruption dans l'éducation se mesurent sur une échelle de 1 (pas de perception de la corruption) à 5 (forte perception). En comparaison, le Royaume-Uni a obtenu une note d'environ 2,5 sur une moyenne mondiale de 3.

Plusieurs études spécifiques ont été menées récemment sur des aspects de la corruption dans l'éducation dans la région des Balkans, notamment :

- ▶ une étude du rôle des médias dans la révélation de pratiques de corruption dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Hajrullai 2015) ;
- ▶ une étude contenant une enquête menée par le Réseau anti-corruption des étudiants d'Europe du Sud-Est, qui a examiné la question de la corruption dans l'éducation et a mis au point une panoplie d'outils en macédonien pour les étudiants (ACSN SEE 2015). Ces outils contiennent des lignes directrices pour les étudiants qui effectuent des recherches sur le sujet et définissent plusieurs domaines nécessitant des recherches, à savoir :
 - la fraude ;
 - la vente de manuels ;
 - la corruption ;
 - le processus d'inscription ;
 - l'inscription en internat ;

- la mobilité des étudiants ;
- les flux financiers.
- ▶ L’auteur d’une publication de 2016 disponible en anglais et portant sur un établissement spécifique de Skopje, mais adoptant une perspective légèrement plus vaste, a catégorisé les pratiques de corruption dans l’éducation comme suit :
 - les actes illégaux flagrants de corruption et de fraude (par exemple la fraude dans les marchés publics) ;
 - les pratiques occasionnant un apport de fonds insignifiants pour des personnes qui ne perçoivent pas de rémunérations mensuelles en temps voulu ou qui perçoivent de faibles rémunérations ;
 - les pratiques de corruption visant la réalisation d’activités plus complexes (par exemple recevoir un diplôme sans avoir passé tous les examens) ;
 - les pratiques liées aux convictions culturelles (par exemple l’idée répandue qu’il est justifié d’offrir un cadeau en échange d’une faveur) ;
 - les pratiques de corruption qui se produisent en raison d’une incompétence ou d’une ignorance (par exemple affecter des fonds à tort). (Zhivkovikj 2016, p. 17).
- ▶ Un projet de recherche collaboratif international, axé sur la recherche et la direction de recherche au niveau du doctorat et financé par Erasmus +, traite de l’amélioration du potentiel de recherche de l’enseignement supérieur au service de la croissance dans la région des Balkans occidentaux (projet Re@WBC). L’objectif dans ce cas est d’améliorer les compétences du milieu de la recherche en accord avec les normes de l’Union européenne.

Par ailleurs, le plagiat de la part de personnalités en vue est un sujet qui revient régulièrement dans les médias régionaux. Le point 5.2. (Défis culturels) contient plus de détails sur le sujet.

1.3. Portée

Comme l’ont montré les études susmentionnées, la recherche sur la corruption, même si elle se cantonne à l’enseignement supérieur, reste un sujet très vaste. Des dimensions multiples auraient pu être incluses dans cette étude, mais il a fallu fixer des limites en raison de contraintes temporelles et budgétaires.

La portée du SEEPPAI a été largement déterminée par le mandat établi par le Conseil de l’Europe, à savoir :

- ▶ six pays d’Europe du Sud-Est – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie et « l’ex-République yougoslave de Macédoine » ;
- ▶ le secteur de l’enseignement supérieur de ces pays ;
- ▶ les stratégies et politiques d’intégrité dans l’enseignement supérieur et d’assurance qualité des procédures d’évaluation des étudiants à tous les niveaux d’enseignement, au niveau national et au sein des établissements d’enseignement supérieur ;

- ▶ l'inclusion spécifique des politiques sur le plagiat, la fraude aux examens et le recours à des professionnels de la fraude et des écrivains fantômes ;
- ▶ l'efficacité des politiques dans la pratique ;
- ▶ la perception des différents acteurs de l'enseignement supérieur – étudiants, enseignants, cadres supérieurs, représentants ;
- ▶ la production de preuves d'une pratique effective et des domaines appelant une réforme.

L'étude n'englobe pas tous les aspects de la définition plus large de la corruption, comme les faux diplômes/les usines à diplômes, la corruption lors des procédures d'admission, l'hébergement d'étudiants ou le népotisme.



Chapitre 2

Objectifs et méthode

2.1. Objectifs

Les objectifs affichés dans le mandat établi par le Conseil de l'Europe pour cette étude étaient les suivants :

- ▶ recenser et analyser les politiques et pratiques en matière de plagiat et d'intégrité dans l'enseignement supérieur en général, mises en œuvre dans le sud-est de l'Europe ;
- ▶ mettre en évidence les lacunes et les problèmes, mais aussi les points positifs et les exemples de réussite qui pourraient être partagés entre les États parties à la Convention culturelle européenne ;
- ▶ en tenant compte des points positifs mis en évidence, élaborer un premier projet de lignes directrices qui pourrait servir de référence pour la promotion du renforcement des capacités des établissements de l'enseignement supérieur et/ou pour l'apprentissage entre pairs sur le plagiat.

L'étude se concentre sur :

- ▶ l'analyse des réponses aux questionnaires spécifiques adressés au personnel d'établissements de l'enseignement supérieur et aux étudiants ;

- ▶ l'examen, l'analyse et la synthèse des documents afférents aux leçons apprises sur les facteurs de réussite et d'échec des politiques mises en place par les universités pour favoriser l'intégrité dans l'enseignement supérieur ;
- ▶ la présentation des approches concrètes adoptées par les universités pour faire face à ce problème ;
- ▶ les recommandations d'action fondées sur des exemples de bonnes pratiques concernant la façon de combler les lacunes identifiées.

Comme indiqué précédemment, le projet IPPHEAE sur les pays de l'Union européenne a inspiré cette nouvelle étude, et l'approche adoptée pour le SEEPPAI se fondait sur le projet antérieur.

2.2. Méthode

Le mandat de l'étude précise qu'une enquête doit être menée pour comprendre les stratégies, les politiques et les pratiques imposées au niveau national et dans les établissements d'enseignement supérieur des six pays étudiés. Pour déterminer quelles politiques sont en place, si elles sont transparentes et si elles fonctionnent comme prévu, il est essentiel de saisir les perceptions des différentes parties prenantes à l'échelle nationale et au sein des établissements.

Les outils d'enquête élaborés pour le projet IPPHEAE ont fourni un point de départ approprié. Il s'agissait de questionnaires en ligne distincts pour les étudiants, les enseignants et les cadres de l'enseignement supérieur, et d'une série de questions pour la conduite d'entretiens semi-structurés utiles au niveau national et des établissements, et d'orientations pour des groupes de discussion d'étudiants. Les questionnaires IPPHEAE ont été mis à disposition dans 14 langues différentes.

Pour cette nouvelle étude, un examen approfondi a été effectué de toutes les questions posées dans les questionnaires du projet IPPHEAE et lors des groupes de discussion et entretiens. Des modifications ont été apportées en tenant compte de l'analyse IPPHEAE, des développements récents et de la nature de la nouvelle étude. Les questionnaires révisés (en anglais) ont été téléchargés sur la plateforme sécurisée d'enquêtes en ligne «Bristol On-line Surveys» (BOS). Les questions destinées aux étudiants et aux enseignants ont été traduites ensuite dans les langues pertinentes pour chacun des pays étudiés et, le cas échéant, en alphabet latin ou cyrillique. Chaque version linguistique a été téléchargée sur la plateforme d'enquête comme version distincte. Au total, les questions étaient disponibles en ligne dans huit langues différentes pour les étudiants comme pour les enseignants. Il a été décidé de présenter le questionnaire destiné aux cadres supérieurs, les questions d'entretiens et de groupes de discussion uniquement en anglais. S'agissant des cadres supérieurs, la plupart des personnes concernées devaient pouvoir répondre en anglais ou demander l'aide d'un traducteur local. Pour le déroulement des entretiens et groupes de discussion, des traducteurs locaux pouvaient être mis à disposition en cas de besoin.

Les principales questions ajoutées aux questionnaires par rapport à l'étude IPPHEAE portaient spécifiquement sur la fraude aux examens et le recours à des tiers spécialisés dans la fraude (*contract cheating*). Une question sur l'appartenance sexuelle a été ajoutée à la partie sur les renseignements personnels. Certaines questions qui n'ont pas généré de données utiles pour le projet IPPHEAE ont été reformatées ou supprimées.

Pour faciliter l'analyse des réponses dans différentes langues et compte tenu du volume de données attendu, de nombreuses questions utilisaient une échelle Likert ou des listes de cases à options. Ce choix de présentation a réduit au minimum le contenu textuel et, par conséquent, la nécessité de traduire les réponses. Pour permettre la triangulation des réponses entre différents types de participants, le cas échéant, des questions identiques ou équivalentes ont été incluses dans les questionnaires destinés aux étudiants, aux enseignants et aux cadres.

Quelques questions ouvertes ont été incluses dans chaque questionnaire, demandant spécifiquement des informations supplémentaires et suggestions, et vérifiant la compréhension de la terminologie. Les questions ouvertes des questionnaires destinés aux étudiants et aux enseignants ont été traduites avant d'être analysées sous un angle thématique.

Le plan de recherche détaillé a reçu une approbation éthique après avoir été dûment examiné à l'aune des procédures éthiques de recherche de l'Université de Coventry, avant que la collecte des données ne puisse débiter.

Il est regrettable que les courts délais fixés pour le projet n'aient pas permis de réaliser des essais pilotes des questionnaires. Cela étant, la clarté et la cohérence des différentes versions linguistiques des questionnaires ont été examinées et contrôlées avant la consultation officielle. Des questionnaires similaires ayant servi à l'étude IPPHEAE, cette dernière peut être considérée comme un pilote de la présente étude. Des liens vers les questionnaires en ligne ont été mis à la disposition des participants sur le site web du projet et ont été envoyés par courrier électronique, accompagnés d'informations sur le projet à l'intention des différents participants.

Les premières pages des questionnaires contiennent des informations sur le projet et sur le « consentement éclairé ». Les participants aux groupes de discussion et aux entretiens ont été invités à signer un exemplaire papier du formulaire de consentement éclairé et à autoriser les enregistrements audio.

Les personnes contactées dans les établissements d'enseignement supérieur de chacun des six pays ont été identifiées au moyen de listes d'établissements partenaires Erasmus + et de contacts d'études antérieures, de consultations des sites des établissements et d'intermédiaires, notamment de membres du Conseil de l'Europe et de participants ETINED. Les participants potentiels ont été contactés par le biais d'e-mails contenant des informations sur le projet. L'approche adoptée par l'équipe afin de susciter un intérêt pour l'étude était de demander que des visites puissent être effectuées dans les établissements d'enseignement supérieur des pays étudiés, en proposant d'organiser des ateliers sur l'intégrité à l'intention des étudiants et du personnel enseignant.

Les questionnaires en ligne ont permis de recueillir des données principalement quantitatives; d'autres méthodes ont été utilisées pour collecter des données en grande partie qualitatives, généralement lors des visites effectuées dans les pays. Au nombre des méthodes employées pour ce faire figuraient des entretiens structurés avec des cadres supérieurs de la faculté ou de l'université, des groupes de discussion d'étudiants, des réunions informelles et des ateliers avec le personnel et les étudiants. Tous les échanges des entretiens et des groupes de discussion ont été transcrits, analysés et comparés avec les données quantitatives. Les résultats pertinents ont été inclus dans le présent rapport.

Une fois le contact établi dans chaque pays avec des personnes qui jugeaient le projet pertinent et souhaitaient y apporter leur concours, il a été possible de faire des demandes de participation à l'étude auprès d'autres établissements, les premiers contacts ayant eu un effet « boule de neige ».

Avant d'analyser les données tirées du questionnaire, toutes les réponses codées ont été téléchargées depuis la plateforme BOS au format de feuilles de calcul Excel. Une opération de nettoyage des données a été requise pour les données des élèves et des enseignants afin de rendre les réponses anonymes et de réorganiser les deux groupes de 8 langues en deux groupes de 6 pays (par exemple certains participants du Monténégro ont répondu au questionnaire en serbe).

Chaque question codée ou numérique a été analysée à l'aide d'outils statistiques et de représentations graphiques disponibles dans Excel, pays par pays et à titre collectif, selon le cas. Les réponses textuelles ont été traduites en anglais avant d'être analysées, suivant une analyse thématique. Les fichiers audio des entretiens et des groupes de discussion d'étudiants ont été transcrits et soumis à une analyse textuelle pour extraire des citations significatives sur une gamme de sujets clés qui se sont dégagés des quatre niveaux d'enquête.

Les résultats des quatre niveaux de données collectées ont été appliqués au modèle de maturité de l'intégrité dans l'enseignement supérieur (*Academic Integrity Maturity Model – AIMM*) afin d'obtenir un score de « maturité » pour chaque pays. Ce score a servi à comparer les résultats avec ceux produits dans le cadre du projet IPPHEAE pour les pays de l'Union européenne étudiés antérieurement.

2.3. Limites de l'étude

Plusieurs facteurs concernant la collecte de données doivent être pris en compte avant d'interpréter les résultats, notamment :

- ▶ une minorité d'établissements d'enseignement supérieur a répondu à l'enquête dans chaque pays ;
- ▶ dans les établissements participants, toutes les facultés n'ont pas été associées à l'enquête ;
- ▶ pour susciter de l'intérêt pour l'étude dans les pays analysés, les membres de l'équipe du projet ont contacté des chercheurs avec lesquels eux-mêmes ou leurs collègues avaient travaillé avant de jouer le rôle d'intermédiaires ;
- ▶ la participation était totalement volontaire.

Les points ci-dessus soulignent que les résultats peuvent fournir un échantillon utile pour déterminer la situation dans les pays concernés, mais ils ne peuvent être considérés comme représentatifs de tous les établissements d'enseignement supérieur de la région. Au vu de l'expérience d'études antérieures et compte tenu de la nature volontaire de la participation, il est probable que les répondants, dont la plupart ont pris un temps considérable pour remplir de longues réponses, étaient davantage susceptibles d'être intéressés par le sujet de l'étude que ceux qui avaient choisi de ne pas participer. Les résultats ont tendance à donner une image positive car les établissements qui ont des politiques plus énergiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur sont plus enclins à participer que ceux dont les politiques sont inefficaces. Il se pourrait en outre que les personnes qui se sentent fortement concernées par le sujet de l'étude et par la façon dont leur établissement ou pays fait face à la situation (que ce soit positivement ou négativement) étaient plus disposées également à participer au sondage.



Chapitre 3

Examen des politiques et pratiques relatives au plagiat et à l'intégrité dans l'enseignement supérieur

3.1. Collecte de données

Pour obtenir autant de réponses que possible, l'équipe du projet a demandé à ses interlocuteurs de participer à l'enquête. Certains ont invité des associés d'autres établissements. Outre les contacts personnels, des courriels ont été envoyés à tous les vice-doyens responsables de l'éducation et des affaires internationales de toutes les facultés des universités de la région. Leurs coordonnées ont été collectées auprès de sources accessibles au public (généralement des pages web d'établissements). Si l'équipe du projet a contacté tous les établissements de la région, seulement quelques-uns ont répondu et ils étaient encore moins nombreux à accepter de participer au projet.

Plusieurs établissements ont exprimé leur intérêt pour l'étude et ont très généreusement organisé des visites soutenues par des membres de l'équipe du SEEPPAI. Plus de 50 établissements d'enseignement supérieur ont participé à l'étude et des visites ont été effectuées dans 17 établissements. Le tableau 2 montre la répartition et le nombre de réponses au questionnaire. Les réponses des établissements situés en dehors de la zone d'étude n'ont pas été incluses dans l'analyse.

Tableau 2 – SEEPPAI – Répartition des réponses aux questionnaires dans différentes langues

Participants	Langues	Alphabet	AL	BA	HR	ME	RS	MK	Autres pays	Total
Enseignant	albanais	latin	27			1				28
Étudiant	albanais	latin	54					1		55
Enseignant	bosnien	cyrillique		21						21
Étudiant	bosnien	cyrillique		63					2	65
Enseignant	croate	latin			78					78
Étudiant	croate	latin			171				1	172
Enseignant	macédonien	cyrillique						8		8
Étudiant	macédonien	cyrillique						17		17
Enseignant	monténégrin	latin				4				4
Étudiant	monténégrin	latin				1				1
Enseignant	serbe	cyrillique					18			18
Étudiant	serbe	cyrillique				1	13			14
Enseignant	serbe	latin		3		1	79			83
Étudiant	serbe	latin				9	122		1	132
Enseignant	anglais	latin	3	3	3	3	2	1		15
Étudiant	anglais	latin	2	1			1			4
Managers	anglais	latin	1	4	4	0	5	1		15
Total des réponses au questionnaire			87	95	256	20	240	28	4	730
			AL	BA	HR	ME	RS	MK	Autres	Total
Total des réponses d'enseignants			30	27	81	9	99	9	0	255
Total des réponses d'enseignants			56	64	171	11	136	18	4	460
Total des réponses d'enseignants			1	4	4	0	5	1	0	15

Le tableau 3 détaille les activités qui ont eu lieu lors des visites effectuées dans chacun des six pays en octobre et novembre 2016. Compte tenu du nombre de personnes ayant répondu aux questionnaires et de participants aux groupes de discussion, aux entretiens et ateliers, l'équipe estime que largement plus d'un millier de personnes ont pris part à l'étude.

Tableau 3 – SEEPPAI – Résumé des visites et activités réalisées à l'automne 2016

Type d'activité	AL	BA	HR	ME	RS	MK	Total
Visites d'établissements/de campus	3	3	6	2	2	1	17
Groupes de discussion d'étudiants	3	3	3	1	2	1	13
Entretiens avec des cadres supérieurs	3	2	5	1	2	2	15
Groupes de discussion de membres du personnel	3	0	0	2	1	1	7
Ateliers d'étudiants	4	1	0	1	0	1	6
Ateliers de membres du personnel	3	0	3	1	1	1	9
Entretiens au niveau national	0	1	0	0	0	1	2
TOTAL	19	10	17	8	8	8	69

De nombreuses tentatives ont été faites pour engager une participation au niveau national lors des visites dans la région, par courrier électronique et par téléphone, mais cela s'est avéré très difficile.

Dans un premier temps, au moins deux contacts dans chaque pays, identifiés à l'aide des informations fournies par les établissements et le Conseil de l'Europe, ont été invités par courrier électronique à participer à l'étude, mais très peu de réponses ont été reçues. La phase suivante a consisté à téléphoner à un certain nombre d'interlocuteurs potentiels. Malgré ses efforts persistants de contacts téléphoniques et électroniques, l'équipe s'est encore heurtée à un nombre limité de réponses.

3.2. Perspectives nationales de l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est

Dans la région étudiée, il semble y avoir une forte culture d'autonomie académique dans l'enseignement supérieur, ayant un impact sur l'assurance qualité. On note en particulier l'absence de double notation, de révision et de contrôle de l'évaluation et de la notation, ce qui n'est pas sans incidence sur les possibilités de contrôle des cas de fraude et sur la façon dont les cas sont traités. Cette forme d'autonomie ne s'applique cependant pas à certains établissements, en particulier à ceux qui conforment leur pratique à celle de partenaires extérieurs à la région.

Lorsqu'on leur a posé des questions sur la culture dominante dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, les cadres supérieurs ont fourni une gamme de réponses divergentes donnant à penser que les étudiants sont encouragés à mener une réflexion critique et sont soumis à différents types d'évaluation concrète et exigeante. En revanche, les réponses des étudiants (dans les groupes de discussion et les questions ouvertes du questionnaire) ont donné l'impression d'une culture reposant en grande partie sur l'apprentissage par cœur, évalué principalement au moyen d'examens formels. De nombreux étudiants interrogés ont fait entendre que ce n'était pas leurs points de vue qui étaient évalués, car ils sont normalement censés mémoriser et reproduire les notes du professeur pour les évaluations.

Exemples tirés de groupes de discussion d'étudiants :

- ▶ d'après un étudiant de doctorat ayant une expérience de l'enseignement :
« ... [les enseignants] sont trop paresseux pour concevoir de bons examens à l'épreuve de la fraude, [...] s'appuyant sur des exemples concrets ou des épreuves pratiques et des entretiens oraux ou quelque chose de ce genre. [...] [Ils] préfèrent reprendre les mêmes questions d'une année sur l'autre [...] et s'étonnent que les étudiants trichent. »
- ▶ « [...] c'est un problème d'enseignants ; à cela s'ajoute que le système éducatif ne nous incite pas à réfléchir. Au lieu de cela, nous ne faisons qu'apprendre des faits et nous répétons simplement ce qui a déjà été écrit [...] ».

Les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation influent considérablement sur la capacité et les opportunités de fraude universitaire. Dans une culture éducative fondée sur la didactique, le fait de copier une source sans la citer (le plagiat) est considéré comme une norme plutôt que comme une pratique inacceptable.

Plusieurs établissements où au moins une faculté s'est distinguée en matière de pédagogie ont été recensés néanmoins. Ces exemples de bonnes pratiques seront traités par la suite.

Presque tous les responsables d'établissements qui ont répondu au questionnaire en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie se disent en désaccord ou fortement en désaccord avec la déclaration selon laquelle « les organismes nationaux d'assurance qualité et les organismes responsables des normes contrôlent les cas de plagiat et de fraude dans l'enseignement supérieur », tandis que des responsables d'établissements de la Croatie et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » sont assez d'accord avec cette affirmation. En réponse à la même question, 29 % des enseignants se disent en désaccord, 40 % ne se prononcent pas et seulement 18 % se disent d'accord avec l'affirmation, le taux d'accord étant assez élevé en Albanie (35 %) et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (44 %). Cela donne à penser que la responsabilité du suivi peut être confiée aux organismes de qualité dans certains pays, mais aucun autre élément probant n'a été trouvé à ce sujet.

3.3. Politiques d'intégrité au niveau national et au niveau des établissements d'enseignement supérieur

Il est apparu, lors d'entretiens, que des règles nationales relatives à la qualité et à l'intégrité dans l'enseignement supérieur sont en place dans certains pays de la région étudiée.

En Albanie, de nouvelles dispositions réglementaires ont été mises en place sur le droit d'auteur, qui ne sont cependant pas spécifiques à l'éducation. Selon un cadre supérieur, les législateurs n'ont pas conscience des problèmes de fraude auxquels les établissements d'enseignement supérieur font face actuellement (entretien AL01). D'autres personnes interrogées ont indiqué ne pas savoir clairement dans quelle mesure ces dispositions avaient été mises en œuvre et ne pas avoir connaissance d'un quelconque effet à ce stade.

Dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », le « ministère exploite un système de contrôle du plagiat [qui est] obligatoire » (entretien MK03) pour les mémoires de master et les thèses de doctorat, mais aucune disposition n'a été prise jusqu'à présent pour les travaux de licence.

Les doyens, les vice-doyens et les enseignants des établissements d'enseignement supérieur interrogés sur les politiques concernant le plagiat et l'intégrité dans l'enseignement supérieur citent généralement les éléments suivants :

- ▶ les codes d'éthique ;
- ▶ les comités d'éthique ;
- ▶ les normes d'accréditation nationales (dans certains pays).

Les codes d'éthique peuvent être établis au niveau de la faculté ou de l'université dans son ensemble. Il est à noter que l'existence de tels codes au niveau universitaire n'exclut pas l'existence de règles éthiques au niveau la faculté. Ces règles sont généralement plus spécifiques et axées sur des domaines d'étude particuliers. Dans

certains pays (Croatie), il existe des recommandations nationales sur le contenu des codes d'éthique, formulées par l'Agence de l'enseignement supérieur.

Dans tous les pays de l'étude où les représentants de faculté ont déclaré avoir une grande autonomie, les politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur diffèrent selon les facultés. Dans certaines, des politiques ne sont pas du tout définies dans le domaine. Dans d'autres, des politiques sont définies, mais pas vraiment suivies. Par ailleurs, la connaissance des dirigeants sur les questions d'intégrité dans l'enseignement supérieur varie selon les établissements.

Dans une faculté, les responsables sont convaincus que la fraude est peu courante parmi leurs étudiants, mais que, si elle se produit, les étudiants sont sanctionnés par l'enseignant. De telles réponses suggèrent un contrôle effectif au niveau de la faculté. Or, les étudiants de la même faculté ont donné un point de vue totalement différent : ils ont décrit différents types de fraude, y compris le recours à des tiers spécialisés dans la fraude. Ils ont déclaré également que les enseignants ne se souciaient pas d'une telle conduite et que la tricherie faisait partie de leur culture.

Dans d'autres établissements, les membres de la direction ont affirmé qu'ils étaient convaincus de la nécessité d'une approche volontariste en faveur de l'intégrité dans l'enseignement supérieur. Ils ont décrit la formation régulière qu'ils dispensent aux élèves et au personnel au début de chaque année universitaire.

Les règlements universitaires comprennent généralement des clauses sur les infractions disciplinaires, décrivant les procédures disciplinaires à suivre lorsqu'un cas est signalé par un enseignant. Une procédure commune aux établissements de la région est que les cas les moins graves soient réglés par l'enseignant le mieux placé pour les comprendre. La sanction généralement imposée est que l'étudiant réécrive le devoir ou qu'il se voie attribuer une note inférieure. Les réponses à l'enquête donnent à penser que certains enseignants sont assez réticents à signaler des cas pour éviter des procédures longues et complexes. Lorsque des cas graves sont signalés au comité de discipline, il revient encore à l'enseignant de décider si le cas est suffisamment grave et s'il faut ou non prendre des mesures. Le fait de laisser de telles décisions à la discrétion de l'enseignant à titre individuel peut créer des disparités et un manque de cohérence. Il est apparu cependant que, dans quelques établissements, les enseignants sont tenus de signaler formellement même les cas les moins graves.

Dans les établissements visités par l'équipe du projet durant cette étude, il ressort généralement que le comité de discipline établi au niveau de la faculté se réunit tout au plus une fois par semestre pour traiter un petit nombre de cas signalés. Il est assez fréquent qu'aucun cas ne soit signalé, ce qui signifie que le comité disciplinaire peut ne pas se réunir pendant un long moment. Les sanctions sont parfois graves et consistent notamment en l'expulsion de l'établissement. Dans une université serbe, par exemple, les étudiants expulsés figurent sur une liste noire et ne peuvent plus s'inscrire dans cette université, ni même dans une autre. Tandis que, dans d'autres établissements, les étudiants expulsés sont autorisés à s'inscrire de nouveau et à terminer leurs études.

En Croatie, un comité d'éthique des sciences et de l'enseignement supérieur a été créé au sein de l'Agence pour l'enseignement supérieur (<https://www.azvo.hr/en/>);

il a adopté et publié un Code éthique pour les sciences et l'enseignement supérieur. Les codes de conduite des établissements émanent de ce code d'éthique « central ».

Certaines universités de Bosnie-Herzégovine et d'Albanie ont adopté des règles éthiques sur le modèle de celles d'établissements d'Europe occidentale (par exemple des partenaires avec lesquels ils organisent des doubles diplômes) et ont donc une approche de l'intégrité différente de celle d'autres établissements de la région. Le comité d'éthique de l'une des facultés croates a adopté les exemples de bonnes pratiques d'universités européennes (par exemple l'Université de Birmingham, au Royaume-Uni) et s'emploie à les mettre en pratique.

Citons comme exemple d'établissement prenant l'intégrité dans l'enseignement supérieur très au sérieux une faculté de Bosnie-Herzégovine – que l'on nommera « établissement B » dans la suite du présent rapport. Le personnel de cet établissement, aidé par des procédures décrites en détail, s'efforce de prévenir les cas d'inconduite et de traiter les cas de fraude aussi équitablement que possible. N'ayant pas souhaité attendre que des normes nationales soient accréditées, il a sollicité une accréditation auprès d'organismes autrichiens, européens et américains. L'établissement propose en outre plusieurs programmes de double diplôme en partenariat avec le Royaume-Uni et la Finlande. La stratégie d'assurance qualité de l'établissement correspond par conséquent aux normes internationales et inclut des politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur. Tout est consigné par écrit, toutes les procédures sont claires et les politiques font l'objet d'une révision annuelle.

En revanche, les suggestions faites lors de discussions de certains groupes d'étudiants donnent à penser que les cas de tricherie sont courants et que leurs auteurs ne sont pas inquiétés dans les établissements privés de leur pays. Par exemple :

- ▶ en Bosnie-Herzégovine : « La situation est vraiment mauvaise dans les facultés privées. Il est courant de plaisanter sur le sujet en disant qu'il suffit de se rendre à la ville X et d'y manger des čevapi³ pour en revenir avec un diplôme. »
- ▶ en Croatie (en réponse à la question « Y a-t-il autre chose qui vous semblerait utile pour nous et nos recherches ? ») : « [...] Allez voir ce qui se passe dans les universités privées. Là-bas, le plagiat est considérable. »

Il a été demandé dans tous les questionnaires si les établissements des répondants disposaient de politiques de lutte contre le plagiat, les pratiques malhonnêtes, la fraude aux examens et le recours à des écrivains fantômes. Les réponses affirmatives des six pays, résumées au tableau 4, montrent que la plupart des participants estiment que des politiques et procédures sont en place, mais que cela semble moins évident parmi les enseignants et étudiants interrogés. Les divergences de réponses peuvent être le signe d'une mauvaise communication sur les politiques au sein des établissements, ou suggérer que les politiques ne sont pas suivies.

3. Plat typique de l'Europe du Sud-Est fait de viande grillée.

Tableau 4 – Pourcentage de répondants qui se disent d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle des politiques et procédures sont en place dans leur établissement pour traiter différentes formes de fraude

Accord avec l'affirmation suivante : « Des politiques et procédures sont en place dans mon établissement sur ... »	Enseignants	Étudiants	Cadres
Le plagiat	51%	60%	73%
Les pratiques malhonnêtes	55%	59%	94%
La fraude aux examens	75%	71%	94%
Le recours à des écrivains fantômes	51%	45%	73%

En comparaison, plusieurs réponses à une question ouverte sur ce qui peut être fait pour réduire l'inconduite universitaire ont indiqué que les procédures existantes n'étaient pas suivies dans les établissements. Plus de 28 % des réponses ouvertes (réponses combinées d'étudiants, d'enseignants et de cadres) ont appelé à des procédures plus efficaces et à des sanctions plus strictes, appliquées de manière systématique, pour décourager différentes formes de fraude. La combinaison des résultats étudiés ici donne à penser que, même lorsque des politiques sont en place, elles ne sont souvent pas appliquées comme prévu et ne créent pas une menace suffisante pour dissuader les étudiants de frauder.

Les groupes de discussion ont dégagé des réponses mitigées de la part d'étudiants sur la fraude aux examens. Dans plusieurs groupes de discussion, ces questions ont été traitées avec légèreté, provoquant le rire chez certains étudiants. Lorsque les étudiants de nombreux groupes de discussion ont été invités à titre individuel à évaluer la fréquence des cas de fraude aux examens, les résultats moyens ont tous convergé autour de 7, sur une échelle de 0 (jamais) à 10 (très fréquemment). Les étudiants ont partagé des observations très franches dans de nombreux cas. Il est apparu en l'occurrence que la fraude aux examens était monnaie courante dans de nombreux domaines ou qu'elle pouvait même être considérée comme la norme. Les étudiants de tous les groupes de discussion semblent en grande partie s'accorder sur le fait qu'ils sont régulièrement témoins de fraude aux examens.

Il a été avancé que les étudiants voient dans la fraude aux examens une sorte de jeu dont le but est de tricher sans se faire prendre. Il a été affirmé en outre que des cas flagrants de tricherie étaient ignorés certaines fois, les surveillants d'examens se montrant très laxistes ou le personnel présent faisant apparemment semblant de ne rien voir.

Un exemple tiré d'un groupe de discussion d'étudiants illustre les problèmes culturels plus larges qui facilitent la fraude lors d'examens : « Certains enseignants sont tout simplement laxistes et d'autres s'en moquent totalement. On a des enseignants qui ne lisent même pas les copies d'examen. Un enseignant a même dormi pendant l'examen! »

En revanche, il est encourageant de noter que, de toute évidence, certains établissements étudient des mesures de lutte contre la fraude aux examens. Au nombre des exemples recueillis lors du SEEPPAI, figurent l'utilisation de caméras pour observer et enregistrer la conduite des candidats et la mise en place d'un matériel de brouillage des communications de téléphonie mobile.

Les cas de fraude par recours à des tiers spécialisés ont provoqué une discussion animée dans les groupes de discussion d'étudiants, même si ces derniers n'étaient pas toujours disposés à aborder le sujet. Les étudiants ont indiqué que la publicité pour des services de rédaction de devoirs par des tiers était fréquente. Les avis sur la question de savoir si les étudiants sont nombreux à recourir à ces services divergent cependant, tout comme les avis sur le coût de ces services. D'après certains, beaucoup de classes comptent un étudiant qui écrit des devoirs pour d'autres membres de la classe, mais cette question n'a pas été examinée de manière cohérente dans les groupes de discussion.

Exemples tirés de groupes de discussion :

- ▶ « C'est très fréquent. » (les étudiants rient et acquiescent à plusieurs reprises).
« Il existe des groupes Facebook où l'on peut trouver ce type de services. Des numéros de téléphone de personnes qui rédigent des devoirs sont affichés dans les toilettes [...]. Mon ami a payé ce type de service deux fois. »
- ▶ « J'ai un exemple d'achat de devoir. Des amis à moi sont dans une faculté [...] où un groupe Facebook a été créé pour les étudiants. Quelqu'un a demandé sur la page Facebook: « Combien cela coûterait pour que quelqu'un fasse tous mes devoirs ? ». Ceux qui ont répondu ont fait de la surenchère ! L'un a dit 35 euros, un autre 30 euros, puis encore un autre 25 euros – et c'est celui-là qui a eu le dernier mot. On aurait dit une vente aux enchères au plus bas prix ! En fait, chaque devoir a un prix qui lui est propre. Le prix dépend aussi du sujet et de sa difficulté. »

Certains étudiants et enseignants ont indiqué que le recours à un écrivain fantôme était considéré comme similaire à du plagiat et que, si la fraude était découverte, les pénalités n'étaient pas moins sérieuses.

3.4. Perception des étudiants et enseignants des différents types de plagiat

Une partie importante de l'enquête IPPHEAE a été conçue pour déterminer comment les répondants comprenaient la notion de plagiat et pour recueillir leurs points de vue sur la manière dont les différentes formes de plagiat devaient être pénalisées. Ces questions étaient incluses également dans l'enquête du SEEPPAI, ce qui a permis de faire des comparaisons entre les résultats de la nouvelle étude et ceux des pays de l'Union européenne.

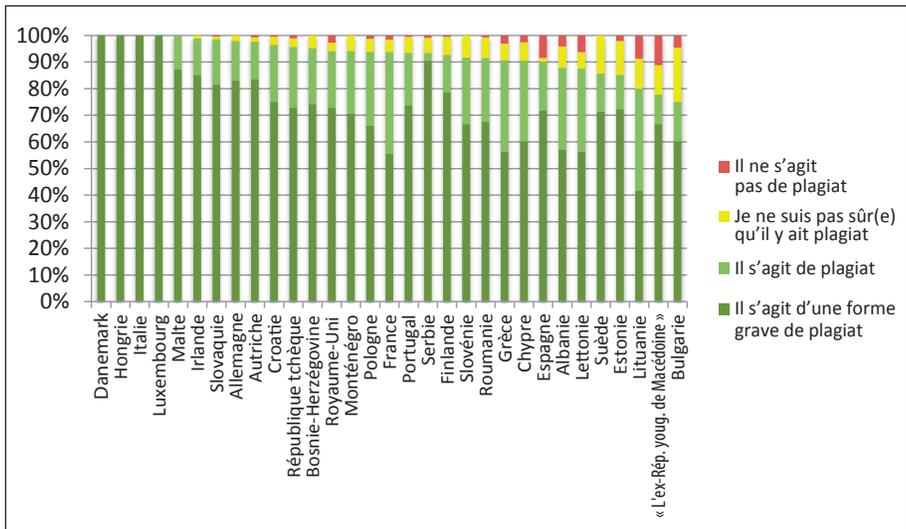
Les étudiants et les enseignants ont pris connaissance de six variantes de plagiat et ont dû juger la gravité de chaque cas. Le scénario utilisé pour les six variantes est le

suivant : « À supposer que 40 % du devoir d'un étudiant provienne d'autres sources copiées dans le devoir de la manière décrite aux points A à F énoncés ci-après, indiquez votre perception du plagiat en cochant l'une des options suivantes ». Les options se présentaient comme suit :

- A. mot à mot sans guillemets ;
- B. mot à mot sans guillemets, avec des références correctes mais pas de citations dans le texte ;
- C. mot à mot sans guillemets, mais avec des références correctes et des citations dans le texte ;
- D. quelques mots modifiés sans guillemets, ni références ou citations dans le texte ;
- E. quelques mots modifiés sans guillemets, avec des références correctes mais pas de citations dans le texte ;
- F. quelques mots modifiés sans guillemets, avec des références correctes et des citations dans le texte.

Les scénarios A et D sont présentés à titre de comparaison aux figures 1 et 2 ci-après, car ils représentent deux types de plagiat d'une gravité équivalente et devraient avoir les mêmes conséquences.

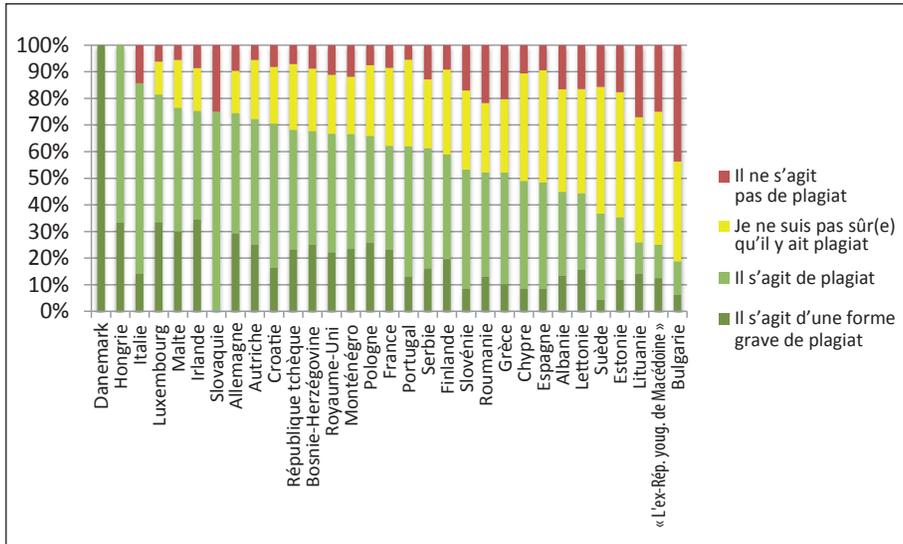
Figure 1 – Perception du plagiat de la part d'étudiants de différents pays européens – Scénario A



La figure 1 montre les réponses des élèves pour le scénario A, où 40 % du devoir de l'étudiant sont copiés mot à mot sans guillemets ni référence. Comme l'indique le graphique, les réponses des élèves au scénario A correspondent à la moyenne de l'Union européenne. Le niveau d'accord le plus élevé, pour le scénario A (exemple de plagiat ou de plagiat grave) apparaît en Croatie, puis en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Serbie et en Albanie. « L'ex-République yougoslave de Macédoine » se

situe quasiment au plus faible niveau d'accord parmi les pays de l'Union européenne. Dans l'ensemble, les résultats se situent dans la moyenne des pays européens. Cela montre que les perceptions de l'échantillon d'étudiants du SEEPPAI ne diffèrent pas de manière significative des résultats obtenus dans d'autres pays de l'Union européenne.

Figure 2 – Perception du plagiat de la part d'étudiants de différents pays européens – Scénario D



Des recherches antérieures ont montré que la plupart des étudiants de presque tous les pays européens visés par l'étude considéraient le scénario D comme étant moins grave que le scénario A. La figure 2 ajoute les résultats de la région d'Europe du Sud-Est à ceux des pays étudiés précédemment, qui concordent. Cela signifie que l'on ne peut observer de différence substantielle entre les pays étudiés dans le SEEPPAI et l'Europe en général.

Parmi les pays du SEEPPAI, la Bosnie-Herzégovine affiche le pourcentage le plus élevé d'étudiants comprenant que le fait de copier 40 % du contenu d'un devoir en modifiant quelques mots constitue une forme de plagiat, voire de plagiat grave. Les autres pays arrivent dans l'ordre suivant : « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Serbie, la Croatie et l'Albanie. Le Monténégro se place dans la partie inférieure du classement des pays européens.

Les résultats présentés à la figure 2 montrent que, bien qu'ils affirment avoir reçu une formation à la rédaction de travaux universitaires, 39,38 % des étudiants ayant participé à la nouvelle étude ont une mauvaise compréhension de l'utilisation et du référencement de sources, contre 38,58 % des étudiants des 27 pays de l'Union européenne ayant participé à l'étude initiale.

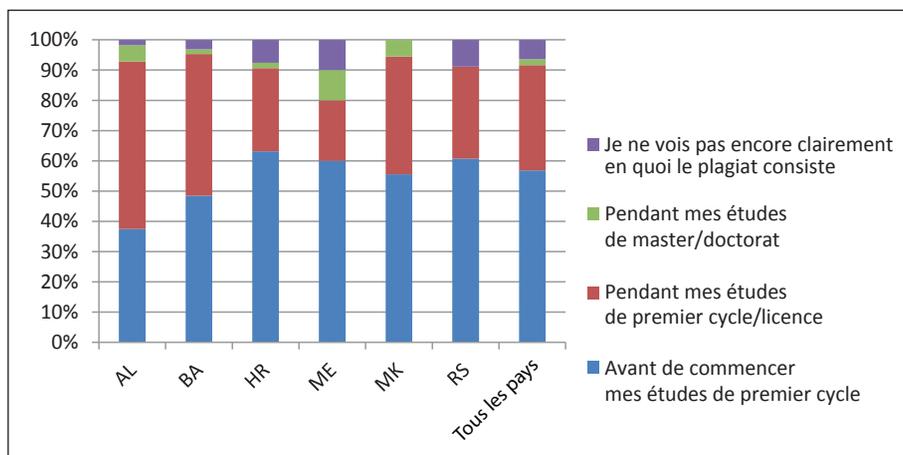
Les réponses des enseignants aux mêmes questions ont révélé un schéma légèrement plus positif en matière de compréhension, mais elles suscitent encore des inquiétudes. Une mauvaise compréhension était apparente pour un total de 11,62 % d'enseignants ayant répondu à la nouvelle étude, par rapport au 17,32 % enseignants ayant répondu à l'étude IPPHEAE sur les 27 pays de l'Union européenne.

Ces résultats prouvent que beaucoup d'étudiants et certains enseignants de pays européens estiment à tort que le fait de modifier quelques mots dans un texte copié les dispense du besoin de reconnaître la source.

3.5. Données recueillies auprès des enseignants et des étudiants sur les compétences, les connaissances et la formation

D'après les réponses aux questionnaires en ligne destinés aux étudiants des six pays, il n'y a pas de différence majeure quant au moment où les élèves prennent conscience du plagiat. En général, pour les six pays, 57 % des étudiants sont d'accord avec l'affirmation suivante: « J'ai pris conscience du plagiat avant de commencer mes études de premier cycle/licence » (ce taux est le plus faible en Albanie, avec 37 %, et le plus élevé en Croatie, avec 63 %). D'autres étudiants ont pris conscience du plagiat au cours de leurs études de premier cycle/licence. Ces deux possibilités représentent 91 % des réponses. Moins de 10 % des étudiants ont affirmé qu'ils ne voyaient pas encore clairement en quoi le plagiat consistait.

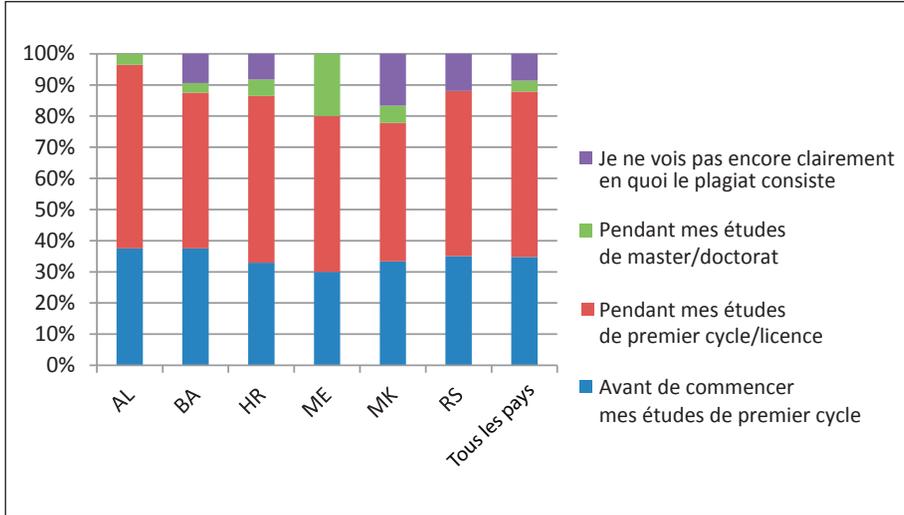
Figure 3 – Cycle durant lequel les étudiants prennent conscience du plagiat



Moins de 40 % des étudiants interrogés dans les six pays ont appris à citer et à référencer avant de commencer leurs études de premier cycle/licence, et 53 % pendant leurs études de premier cycle/licence. Cette réponse est similaire pour les six pays. Aucun étudiant en Albanie ni au Monténégro a affirmé ne pas être sûr de savoir comment citer et référencer, ce qui est assez remarquable étant donné que, dans les

deux pays, au moins un étudiant n'était toujours pas sûr de comprendre en quoi le plagiat consistait. Au total, 8 % des étudiants interrogés ont affirmé qu'ils n'étaient toujours pas sûrs de savoir comment citer et référencer.

Figure 4 – Cycle durant lequel les étudiants apprennent à citer et à référencer



Un schéma similaire de réponses concernant les connaissances sur le plagiat et la façon de citer des sources s'est dégagé des groupes de discussion d'étudiants. Les étudiants ont affirmé connaître des termes tels que « plagiat », « autoplagiat » ou « écrivain fantôme », et ont fait référence à leur expérience du lycée.

Certains participants aux groupes de discussion d'étudiants étaient bien informés sur l'intégrité dans l'enseignement supérieur et ont affirmé que leurs enseignants l'encourageaient fortement, au même titre que les bonnes pratiques en matière de rédaction de travaux universitaires. Les mêmes étudiants ont déclaré que certains de leurs amis (suivis par des enseignants différents) ne savaient pas comment citer correctement des sources ni travailler avec du matériel universitaire.

Exemples tirés de groupes de discussion d'étudiants :

- ▶ « Je connais des étudiants qui ont copié sur d'autres étudiants. Je pense que ce n'était pas parce qu'ils voulaient voler les idées d'un autre, mais plutôt parce qu'ils ne comprenaient pas l'importance de respecter le droit d'auteur et ce que cela implique. »
- ▶ « Nous devons faire un travail à plusieurs. Une étudiante du groupe était censée écrire une introduction au devoir de séminaire, mais elle a littéralement tout recopié dans un livre. Je lui ai demandé si elle comprenait qu'elle ne pouvait pas copier tout le livre comme ça. Je ne pense pas qu'elle voulait simplement copier le travail de quelqu'un d'autre, c'est juste qu'elle ne

comprenait pas ce qu'elle avait fait de mal. Je lui ai dit que si elle copiait le travail d'un autre, il fallait qu'elle cite correctement ses sources.»

La question suivante a été posée aux étudiants : « Comment avez-vous pris conscience de la gravité et des conséquences du plagiat ? » et « Comment avez-vous pris conscience de la gravité et des conséquences d'autres formes de malhonnêteté pratiquées en milieu universitaire (fraude) ? ». Pour analyser la multitude de réponses, les différentes options ont été regroupées par thème, comme suit :

- ▶ les supports écrits (sites web, carnet de cours, guide ou manuel de l'élève, brochures ou notes d'orientation, affiches, etc.) ;
- ▶ l'éducation scolaire (ateliers, cours, séminaires ; enseignants ou directeurs de recherche ; informations communiquées lors de conférences) ;
- ▶ les personnes en dehors du circuit d'éducation formelle (contacts sur les réseaux sociaux, amis et famille, autres étudiants) ;
- ▶ les logiciels anti-plagiat ; et
- ▶ la dernière option, qui correspond à l'affirmation « Je n'ai connaissance d'aucune information à ce sujet ».

Cette dernière option a été choisie, tous pays confondus, par 9 % des étudiants interrogés sur le plagiat et par 13 % des étudiants interrogés sur d'autres pratiques malhonnêtes en milieu universitaire. Seul le Monténégro affiche des résultats très différents : 30 % des étudiants n'avaient eu connaissance d'aucune information sur le plagiat et 60 % n'avaient pas connaissance de pratiques malhonnêtes. Il est à noter que les pourcentages élevés du Monténégro n'ont qu'une légère influence sur les totaux de la catégorie « Tous pays confondus » en raison du faible nombre de réponses.

Figure 5 – Façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences du plagiat

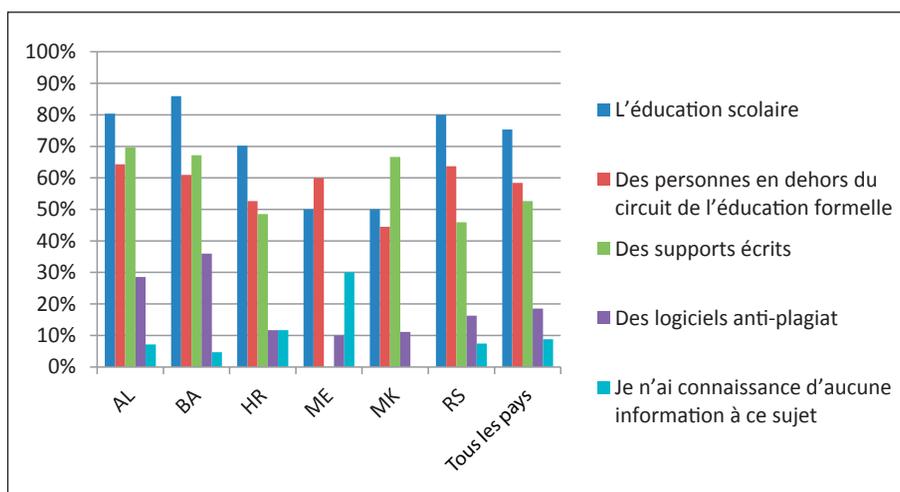
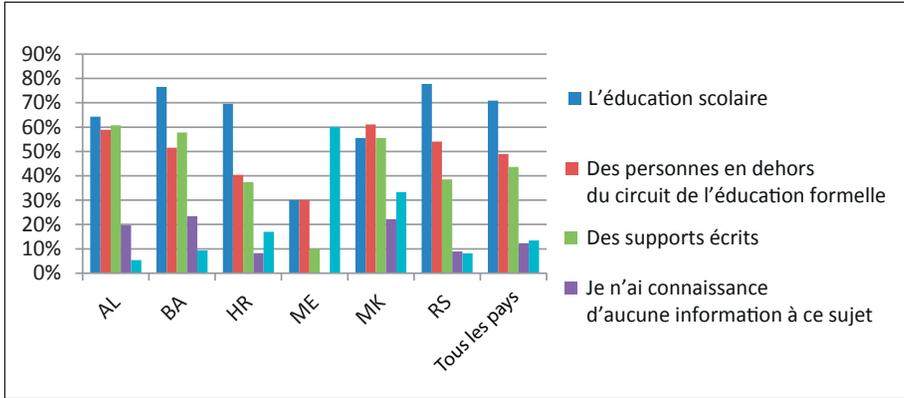


Figure 6 – Façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences des pratiques malhonnêtes en milieu universitaire



Les figures 5 et 6 montrent comment les étudiants interrogés dans différents pays ont répondu aux questions sur la façon dont ils ont pris conscience de la gravité et des conséquences du plagiat et des pratiques malhonnêtes en milieu universitaire. Les principales sources d'information citées au sujet du plagiat sont « l'éducation scolaire », « les personnes en dehors du circuit de l'éducation formelle » et « les supports écrits ». Les mêmes sources ont été citées pour les pratiques malhonnêtes, avec un pourcentage accru pour « l'éducation scolaire ».

Les figures 7 et 8 montrent les réponses d'enseignants sur la façon dont, selon eux, les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences du plagiat et des pratiques malhonnêtes. Les enseignants considèrent que l'éducation scolaire est la principale source d'information, à près de 90 % pour le plagiat et 80 % pour les pratiques malhonnêtes. Environ 40 % des enseignants citent les supports écrits et environ 35 % les personnes en dehors de l'éducation formelle.

Figure 7 – Point de vue des enseignants sur la façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences du plagiat

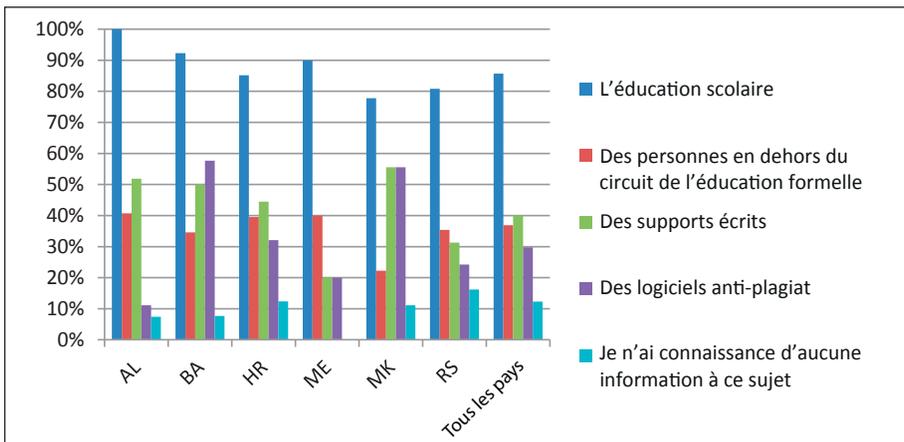
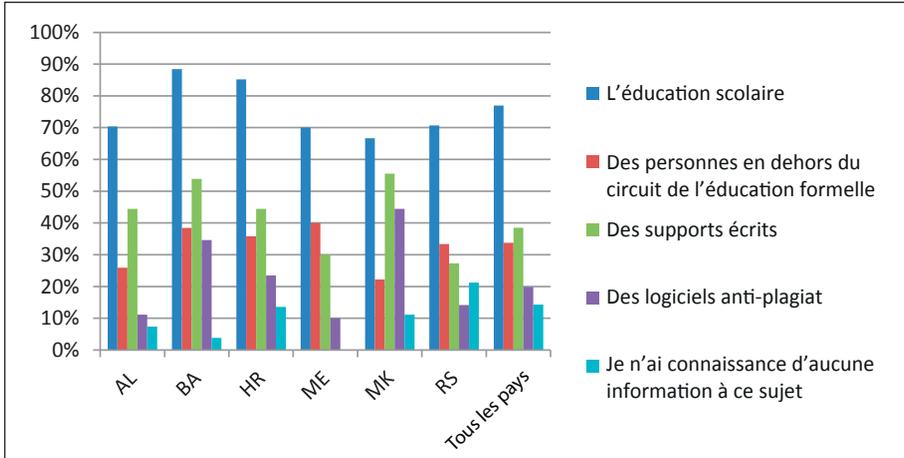


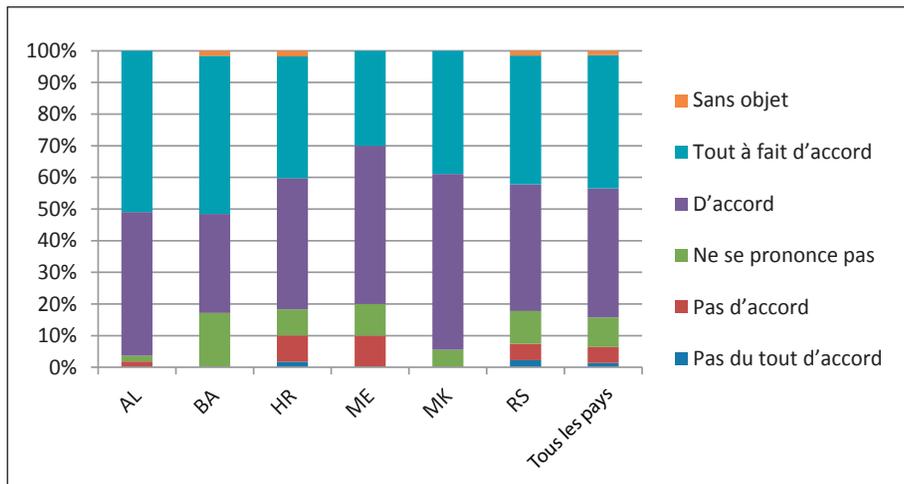
Figure 8 – Point de vue des enseignants sur la façon dont les élèves prennent conscience de la gravité et des conséquences de pratiques malhonnêtes en milieu universitaire



La comparaison entre les réponses des élèves et celles des enseignants aux figures 5 à 8 montre que certains enseignants n'ont probablement pas connaissance de tous les moyens grâce auxquels les élèves apprennent des notions importantes, notamment les médias sociaux, les amis, la famille et d'autres étudiants.

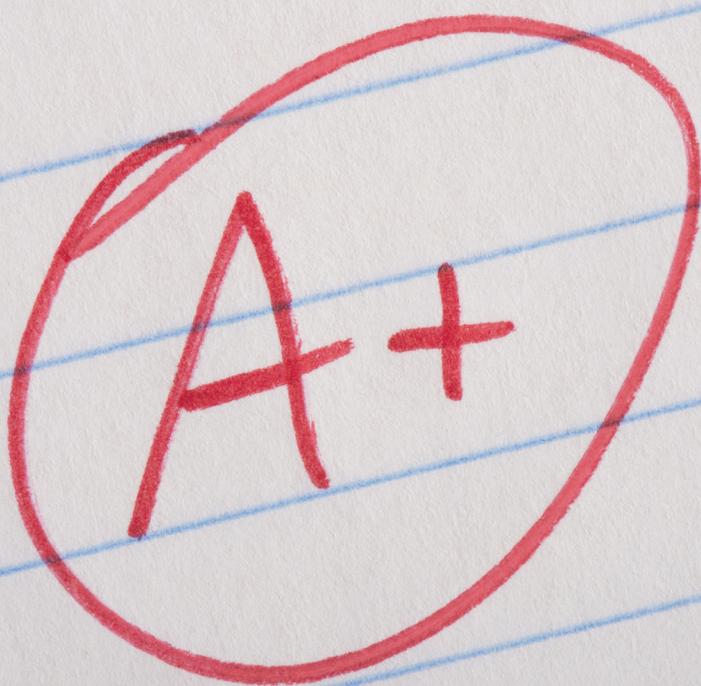
Les étudiants qui ont pris part aux groupes de discussion ont convenu qu'il devrait y avoir plus d'information sur ce sujet à l'université et qu'ils apprécieraient d'y être formés davantage. Cela vaut aussi dans les questionnaires en ligne, comme il ressort de la figure 9. Au total, 82,93 % des étudiants des six pays se disent d'accord ou tout à fait d'accord avec la déclaration suivante: « J'aimerais être mieux formé(e) à la prévention du plagiat et d'autres pratiques malhonnêtes en milieu universitaire. »

Figure 9 – Points de vue des étudiants sur leur volonté d'être davantage formés aux questions d'intégrité dans l'enseignement supérieur



Les réponses des enseignants au questionnaire révèlent un solide consensus (87,2 %) en faveur d'une formation approfondie pour les étudiants. La grande majorité des enseignants (80,32 %) s'accordent aussi sur le fait que la formation sur le sujet devrait être approfondie pour les enseignants également.

Des preuves d'un intérêt supplémentaire pour la formation se sont dégagées des réponses à la question ouverte suivante: «Veuillez suggérer des solutions pour lutter contre la fraude chez les étudiants». L'analyse thématique de plus de 600 suggestions d'étudiants, d'enseignants et de cadres a révélé que plus de 40 % des suggestions étaient liées au renforcement de l'éducation, de l'information et de la formation pour les étudiants et/ou les enseignants.



Chapitre 4

Exemples de bonnes pratiques

4.1. Bonnes pratiques appliquées en Europe du Sud-Est

Au cours des visites de l'équipe dans la région, plusieurs exemples positifs d'activités et de politiques ont été identifiés et reconnus comme relevant de bonnes pratiques. D'autres facultés, établissements et enseignants peuvent profiter de ces exemples et s'en servir pour améliorer leur propre pratique, ou s'en inspirer pour mettre au point d'autres innovations. Dans les informations détaillées ci-après, l'anonymat a été préservé, sauf accord spécifique de l'établissement concerné pour être nommé.

4.2. Faculté de l'Université A, Croatie

Cette faculté semble avoir mis en place des politiques efficaces grâce aux efforts déployés par une petite équipe de personnes enthousiastes. Citons notamment les membres du comité d'éthique, proposés par le doyen de la faculté, et le conseil de la faculté. La faculté a adopté des dispositions réglementaires d'éthique conformes au code d'éthique de l'Université A et d'autres lignes directrices importantes pour les travaux du comité d'éthique. Ce dernier suit les meilleures pratiques d'universités

européennes (par exemple l'Université de Birmingham, au Royaume-Uni) et applique certaines d'entre elles (par exemple signature d'une déclaration par les étudiants avant les examens). Les enseignants ne sont pas tenus de signaler les cas d'inconduite, mais certains d'entre eux le font. Une grande partie des efforts déployés au sein de la faculté consiste à établir des relations pour élever le niveau global de sensibilisation aux problèmes éthiques.

Quelques exemples spécifiques de bonnes pratiques ont été recueillis :

- ▶ une page web est consacrée spécialement aux questions d'éthique ;
- ▶ l'éthique a sa propre mascotte et son adresse e-mail dans la faculté ;
- ▶ les membres du personnel se réunissent une fois par an pour discuter de leur approche des cas concernés ; des informations sont disponibles pour le personnel sur les pages web de la faculté ;
- ▶ des ateliers sont organisés chaque année pour les étudiants et des supports de communication sont disponibles pour les élèves de première année ;
- ▶ le comité d'éthique se réunit plusieurs fois au cours de l'année universitaire en fonction du nombre de demandes et du nombre d'autres activités de promotion de l'éthique menées au sein de la faculté.

4.3. Faculté de l'Université B, Bosnie-Herzégovine

Cette faculté (comme le reste de l'Université B) s'est trouvée dans une position difficile en raison de la situation politique du pays, de la fragmentation des compétences et du fait que les diplômes de ses étudiants n'étaient pas reconnus, même dans le canton voisin. Pour valoriser les diplômes qu'elle délivre, la faculté a décidé de faire une demande de reconnaissance internationale de ses programmes d'études. Au cours du processus de reconnaissance, elle a dû élaborer des politiques et des procédures pour tous les dispositifs en place, y compris ceux liés à l'éthique dans le cadre de sa stratégie d'assurance qualité. L'effort consacré à l'obtention de l'accréditation internationale a entraîné non seulement une amélioration significative des politiques d'intégrité de la faculté, mais aussi une amélioration de ses programmes d'étude et le développement de ses partenariats internationaux, y compris des programmes d'études sanctionnés par un double diplôme.

Quelques exemples spécifiques de bonnes pratiques ont été recueillis :

- ▶ l'établissement utilise Turnitin comme outil de détection du plagiat. Tous les étudiants doivent soumettre leurs devoirs, mémoires et thèses via Turnitin. Si un cas de plagiat est découvert, les enseignants sont tenus de le signaler à un vice-doyen, qui décide de la sanction à imposer selon des directives très claires ;
- ▶ au cours de la semaine d'orientation, tous les nouveaux étudiants sont informés sur le plagiat et ses conséquences, et sur les questions de lutte contre la corruption, et se voient remettre un manuel anti-plagiat ;
- ▶ le principe d'intégrité est pleinement intégré dans les documents d'assurance qualité, qui sont régulièrement contrôlés et révisés ;

- ▶ pour s'assurer que le processus d'admission est exempt de corruption, les examens sont anonymes. Les copies d'examen ne contiennent pas les noms des élèves, mais un numéro d'identification.

4.4. Université C, Serbie

L'Université C a adopté un document pour la prévention du plagiat. Les membres de son personnel veulent inciter d'autres établissements du pays à leur emboîter le pas. Les règles disciplinaires pour tous les types d'inconduite faisant l'objet de la présente étude (plagiat, fraude aux examens, recours à des écrivains fantômes) sont définies au niveau de l'université. Il appartient cependant à chaque faculté de mettre les règles en pratique.

Il convient de citer trois exemples de bonnes pratiques :

- ▶ dans l'une des facultés de l'université, tous les étudiants doivent suivre un cours obligatoire en première année de licence sur la rédaction de travaux universitaires. Le cours propose un enseignement approfondi sur le plagiat et enseigne aux élèves comment rédiger des travaux universitaires ;
- ▶ au sujet du strict respect des règles, les enseignants sont tenus de signaler les cas d'inconduite et se plient à cette règle. Le comité de discipline traite 10 à 20 cas par an ;
- ▶ la faculté met à disposition un fonds destiné à réduire les frais de scolarité. Une nouvelle politique est proposée : seuls les étudiants dont le dossier fait clairement état de bonne conduite peuvent bénéficier du fonds. Cette politique entrera en vigueur au plus tôt en 2017-2018.

Il est ressorti nettement d'un groupe de discussion composé d'étudiants que la stratégie de l'université porte ses fruits. Les étudiants ont indiqué à de multiples reprises que les enseignants étaient très stricts et qu'ils ne comprenaient pas pourquoi certains étudiants avaient recours au plagiat. Ils ont déclaré notamment :

- ▶ « J'ignore si mes amis ont déjà plagié et je ne vois pas pourquoi ils le feraient » ;
- ▶ « Il est plus simple de rédiger soi-même ses travaux que de plagier et de se faire prendre » ;
- ▶ à la fin des échanges : « Pour nous, il est important d'être unique ».

4.5. Université D, Albanie

Cet établissement relativement jeune a été créé en 2005 et compte actuellement 7 000 étudiants environ. Un investissement important dans l'expansion de ses installations est déjà à l'œuvre. Une série de réunions avec des étudiants, des enseignants et des cadres de la faculté de langues a mis en lumière un message cohérent portant sur une approche très positive de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation. De toute évidence, les étudiants qui ont participé au groupe de discussion ont trouvé leur expérience d'apprentissage gratifiante et les mesures d'évaluation à la fois pertinentes et exigeantes. Ils ont bien compris les conventions de rédaction de travaux universitaires, car ils ont suivi un module sur le sujet obligatoire pour tous les

étudiants de l'université. Les étudiants étaient déterminés à respecter les principes d'honnêteté, d'intégrité et de qualité de la recherche. Il est encourageant de noter que la plupart de ces étudiants prévoient de faire carrière dans l'enseignement, ce qui donne à penser qu'ils ne manqueront pas de transmettre à la prochaine génération l'expérience enrichissante qu'ils ont vécue en tant qu'étudiants.

4.6. Faculté de l'Université E, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

Une réunion avec l'équipe de direction de cette faculté, suivie d'une visite sur les sites d'apprentissage, a révélé une approche fondée sur la tenue d'ateliers pour l'enseignement et l'apprentissage, assortie d'une évaluation très concrète. L'équipe a expliqué qu'il n'y a pas de possibilité de plagiat avec cette forme d'évaluation, car les étudiants doivent partager leurs idées et présenter des preuves de leurs progrès en conception architecturale à chaque phase de leur projet.

La faculté a évoqué en outre son programme de conférenciers invités. D'éminents orateurs sont conviés aux cours d'été pour motiver les étudiants et enrichir leur expérience, mais aussi pour encourager les enseignants à élargir leur horizon dans le domaine de l'architecture.

4.7. Établissement F, Monténégro

Les enseignants qui ont pris part à la discussion venaient de multiples facultés de l'université installées sur deux sites différents. L'enseignement multisites est apparu comme un problème pour les personnes concernées, le déplacement d'un site à l'autre prenant environ une heure, ce qui laisse peu de temps pour aider les étudiants. Les enseignants ont affirmé en outre que le manque d'accès à la détection du plagiat était un problème, sachant que, d'après un membre haut placé de l'université, des négociations étaient en cours à ce sujet au niveau national.

Certains enseignants ont qualifié de bonne pratique l'utilisation de logiciels de détection du plagiat et ont trouvé des moyens novateurs d'y accéder. Un enseignant a payé lui-même son abonnement à un service web qu'il utilise pour vérifier le travail des élèves et améliorer ses propres documents d'étude universitaire.

Un autre enseignant a noué des liens avec une université dans un autre pays et soumet les évaluations de ses élèves au logiciel de détection du plagiat de celle-ci, mais seulement après avoir vérifié les textes sur Google pour éviter de transmettre à son interlocuteur les devoirs où il a déjà repéré un plagiat.

Au nombre des exemples spécifiques de bonnes pratiques donnés par le personnel et les étudiants figurent :

- ▶ le passage d'un examen oral dans un domaine pour vérifier que les élèves ont compris le sujet ;

- ▶ un cours sur la façon d'écrire et de structurer un essai (spécifique à un domaine). Ce point a été cité par des étudiants qui auraient souhaité que d'autres matières incluent un enseignement similaire;
- ▶ l'ajout d'une déclaration relative au plagiat sur le site web de l'université précisant qu'il s'agit d'une pratique dans laquelle les étudiants ne devraient pas s'engager;
- ▶ une nouvelle configuration des salles d'examen pour que les étudiants ne puissent plus voir les réponses des autres étudiants. Certains se seraient plaints de ce changement et du fait qu'ils ne pouvaient plus tricher;
- ▶ l'envoi de certains doctorants dans d'autres universités à l'étranger pour qu'ils y travaillent comme assistants d'enseignement, l'objectif étant de les aider à améliorer leur propre enseignement et de les voir revenir avec de nouvelles idées et pratiques.

4.8. Autres exemples de bonnes pratiques

En plus des établissements susmentionnés, des idées de bonnes pratiques sont ressorties de visites individuelles et de réponses aux questionnaires. Certaines de ces idées peuvent être facilement transposées dans un plus grand nombre d'établissements pour apporter des améliorations significatives, par exemple :

- ▶ l'installation de caméras dans des salles d'examen spéciales, enregistrant les images de personnes qui copient ou utilisent des « antisèches »;
- ▶ la possibilité, pour les étudiants en particulier, de signaler anonymement les conduites frauduleuses d'autres étudiants ou de leurs enseignants, le cas échéant;
- ▶ l'établissement de règles ou de lignes directrices à l'usage des étudiants sur le plagiat et les bonnes pratiques en matière de citations;
- ▶ la conduite de recherches dans les six pays visés par l'étude pour lutter contre la corruption dans le secteur de l'éducation ou pour lancer des réformes des pratiques éducatives dans la région (au sens de la section 2);
- ▶ l'utilisation de codes d'honneur, comme dans les établissements américains, dans au moins un établissement, pour encourager une culture d'intégrité;
- ▶ la présence de personnes enthousiastes parmi le personnel (ou même à la direction des facultés), dont l'enthousiasme peut être communiqué à leurs collègues.

Les étudiants qui ont pris part aux groupes de discussion s'accordent indépendamment sur le fait qu'il importe d'informer les étudiants sur l'intégrité dans l'enseignement supérieur et de leur enseigner les conventions de rédaction de travaux universitaires le plus tôt possible.

Ghost Writer



Chapitre 5

Défis et lacunes

5.1. Introduction

La présente étude recense de nombreux exemples de bonnes pratiques dans la région d'Europe du Sud-Est, mais qui ne s'appliquent pas dans tout l'enseignement supérieur de la région. Bon nombre d'exemples décrits au chapitre 4 semblent être le fruit d'efforts soutenus à titre individuel, parfois encouragés par la faculté ou l'établissement concerné. Dans d'autres cas, de bonnes pratiques sont appliquées même sans ce soutien.

La présente section met en exergue les principaux défis observés dans la région. L'accent porte sur les problématiques récurrentes qui se sont dégagées de l'étude et où les efforts futurs pourraient être intensifiés pour combler toute lacune d'intégrité dans l'enseignement supérieur. Notons qu'il existe des exceptions claires à bon nombre de ces défis, prenant souvent la forme de bonnes pratiques appliquées à titre individuel. Lorsqu'il existe de telles pratiques, qu'elles aient été ou non identifiées au cours de la présente étude, il est recommandé de les examiner, de les promouvoir et, dans l'idéal, de les appliquer à plus grande échelle.

Au cours des entretiens et groupes de discussion, la notion de « culture de la corruption » a été évoquée à plusieurs reprises, notamment en Serbie (groupe de discussion d'étudiants) : « L'attitude des élèves face à la tricherie est jugée de manière positive. Je pense que la tricherie à l'école est le reflet de la situation dans tout le pays – tricher au niveau politique et structurel, cela fait partie en quelque sorte de notre culture. »

Les participants ont mis en garde à plusieurs reprises sur le fait que cette culture est si profondément ancrée que les efforts destinés à améliorer l'intégrité dans l'enseignement supérieur semblent vains. La notion de « culture de la corruption » est confirmée par l'Indice de perception de la corruption (IPC), indiqué au tableau 1. Les six pays de l'étude se classent à un rang inférieur à celui de la plupart des autres pays européens (TI 2015). Par ailleurs, certains participants se sont dits confiants dans la capacité de l'éducation à faire évoluer concrètement la situation, avis que les enseignants de la Bosnie-Herzégovine partagent souvent dans leurs réponses aux questionnaires.

Si les raisons sous-jacentes du classement de l'IPC pénalisent certains pays, les études telles que le SEEPPAI ont cela d'utile qu'elles permettent de cerner les problèmes et peuvent ainsi aider à provoquer des changements. Le milieu universitaire peut influencer sur la culture globale d'un pays en formant la génération suivante de leaders politiques et de dirigeants des secteurs de l'industrie et du commerce. En influençant positivement les valeurs et les aspirations des jeunes, les universitaires peuvent contribuer à briser le cercle vicieux de la corruption.

5.2. Défis culturels

Très peu de preuves ont été trouvées, que ce soit de la part de l'État ou de l'établissement, de leadership ou d'investissement pour lutter contre la corruption dans l'enseignement supérieur. Il n'est pas simple de convaincre des personnes influentes que l'éducation offre un excellent point de départ pour la tâche difficile d'assainir la société dans son ensemble.

Beaucoup d'étudiants ont signalé des cas d'enseignants, de personnalités politiques et d'autres personnalités haut placées dont les actes de plagiat ont été mis au jour. Les preuves de ces actes sont souvent découvertes par les médias locaux ; par exemple Pescanik a publié une série de cas en 2014 (BBC 2014). Pescanik (2014) et Robinson (2014) ont décrit le cas de Nebojša Stefanović, ministre serbe de l'Intérieur, accusé de plagiat dans sa thèse de doctorat. Mića Jovanović, directeur de thèse de Nebojša Stefanović et recteur de l'Université privée Megatrend, a été accusé de son côté d'avoir faussement déclaré qu'il était titulaire d'un doctorat de la London School of Economics (Miletic 2014). Parmi les autres cas de ce type, citons ceux d'Aleksandar Šapić, président de la municipalité de la Nouvelle Belgrade (InSerbia 2014a) et de Siniša Mali, maire de Belgrade (InSerbia, 2014b).

Il est à noter que les médias croates ont aussi relayé de tels cas, notamment celui de Pavo Barišić, ministre croate des Sciences, qui a rejeté les appels à sa démission alors même que la commission parlementaire avait confirmé l'accusation de plagiat le concernant (Talatović et Dauenhauer 2017). Des universitaires croates ont cité également le cas de Milijan Brkić, secrétaire de l'Union démocrate croate (HDZ), dont le mémoire de fin d'études, qu'il aurait plagié, a été révoqué par l'Académie

de police de Zagreb. Cette décision a été annulée par la suite lors d'une audience de la Cour d'appel pour vice de procédure (EBLNews 2016).

À l'occasion d'une visite effectuée en Albanie, un atelier sur l'intégrité dans l'enseignement supérieur a été organisé avec une classe d'étudiants de niveau master; des enseignants et des cadres supérieurs étaient présents également. L'un des étudiants a observé que, si les étudiants comprenaient l'intérêt de la recherche, l'Albanie leur semblait tellement imprégnée de corruption qu'elle ne changerait jamais. La difficulté, selon eux, consistait à trouver les moyens d'induire des changements radicaux dans la pratique éducative et de répandre une culture d'honnêteté et d'intégrité dans un pays où la corruption est le moteur de la société civile et de l'économie dans son ensemble. Comme il ressort des travaux de Transparency International, cela vaut aussi, mais à des degrés divers, pour les six pays de l'étude et pour beaucoup d'autres pays du monde.

Les réponses d'enseignants serbes au questionnaire envoient un message clair : elles suggèrent qu'il faut intensifier le contrôle et durcir les sanctions concernant la fraude pour améliorer la situation actuelle dans l'enseignement supérieur. Cette approche est en contradiction avec les recommandations d'ETINED selon lesquelles il faudrait plutôt adopter une approche positive.

5.3. Défis stratégiques

Malgré l'existence de preuves que des politiques et procédures sont en place pour faire face à diverses formes de fraude dans certains établissements, très peu d'exemples de politiques appliquées de manière efficace et cohérente se sont dégagés au niveau des établissements. De l'avis des étudiants, lorsque des sanctions sont infligées, elles ne semblent avoir aucune conséquence durable et ne sont pas dissuasives.

Les participants aux groupes de discussion d'étudiants ont affirmé qu'ils n'appréciaient pas que les étudiants qui trichent, que ce soit aux examens ou en achetant des travaux universitaires, obtiennent souvent des notes plus élevées que les étudiants honnêtes. Ce problème est lié à l'incapacité du personnel universitaire à déceler les cas de fraude et à l'incapacité des responsables à imposer des sanctions appropriées pour corriger ou décourager les mauvaises pratiques.

- ▶ Citons un exemple tiré d'un groupe de discussion d'étudiants : « L'année dernière, nous avons suivi un cours qui était difficile et où beaucoup d'étudiants en savaient peu sur le sujet. Au moment des examens, la plupart ont triché et ont réussi les examens. Moi et un ami avons travaillé dur, et on a eu tous les deux une bonne note – on a obtenu 95 % au test. Mais les élèves qui ont triché ont obtenu des notes encore meilleures. Ils étaient 20 dans ce cas ! »

La conduite de certains membres du personnel universitaire, comme l'ont signalé les étudiants interrogés dans les deux groupes de discussion et les réponses aux questionnaires, donne un très mauvais exemple et constitue un obstacle majeur à l'intégrité dans l'enseignement supérieur. Selon les réponses d'étudiants, certains membres du personnel acceptent des pots-de-vin qui influencent les notes, ignorent les cas de tricherie flagrante aux examens, plagient ou ne citent pas leurs sources dans les notes de cours données aux étudiants et ne lisent pas le travail des étudiants soumis à notation.

- ▶ Au sujet du plagiat de la part d'enseignants en Bosnie-Herzégovine (groupe de discussion d'étudiants): « Si les professeurs utilisent cette pratique (plagiat), les élèves aussi. »
- ▶ Au sujet des enseignants qui ne lisent pas le travail des étudiants, en Bosnie-Herzégovine (groupe de discussion d'étudiants): « Certains enseignants ne lisent même pas nos copies. »

Peu d'indications d'une culture de développement professionnel continu pour les enseignants et les chercheurs de la région ont été trouvées, comme ce fut le cas précédemment dans certains pays de l'Union européenne, par exemple en Allemagne, en France et en Belgique. Aucune formation, en particulier, n'a été dispensée aux personnes responsables des décisions concernant les pratiques malhonnêtes d'étudiants et l'application de sanctions à cet égard.

De nombreux enseignants et cadres ayant répondu à l'enquête ont nié un quelconque problème en matière de pédagogie; en revanche, de nombreux étudiants interrogés se sont plaints du style d'enseignement didactique et de l'évaluation peu stimulante, souvent la même d'une année sur l'autre, généralement sur la base de notes à mémoriser.

Dans de nombreux établissements, les enseignants et les cadres ont nié le fait que des étudiants trichaient. Il a été dit à l'équipe de l'étude que les étudiants étaient motivés et peu enclins à tricher, mais que, s'ils en venaient là, les enseignants s'en apercevaient et les sanctionnaient. En parallèle, des étudiants ont décrit l'étendue et les méthodes de la fraude aux examens, et le recours à des écrivains fantômes, que les professeurs ne remarquaient pas ou laissaient faire.

Pour illustrer ce point, le tableau 5 fournit une liste des réponses données par différents participants dans le même établissement. Un groupe de discussion d'étudiants a eu lieu en même temps qu'un entretien avec un cadre supérieur (également enseignant) dans des salles séparées. Les échanges étaient menés par des animateurs différents.

Tableau 5 – Comparaison des points de vue d'un cadre supérieur et d'étudiants du même établissement

Question	Cadre supérieur	Étudiants
Plagiat	« Cette pratique n'a pas cours dans notre établissement. »	« Le plagiat est normal, tout à fait normal. »
Recours à des écrivains fantômes	« Le professeur ne s'y tromperait pas au moment de la lecture des travaux d'étudiants. Cette pratique n'a pas cours dans notre établissement. »	« Cette pratique est très courante » (Tous les participants acquiescent et se mettent à rire). « Sur des pages Facebook et des sites internet, on peut commander des devoirs ou tout autre travail universitaire. Tout se monnaie. »
Fraude aux examens	« C'est le professeur qui règle généralement les cas de fraude aux examens. Si un étudiant échoue à un examen, il peut le repasser au semestre suivant. »	« Ils peuvent vous donner un avertissement – s'ils surprennent quelqu'un en train de tricher, ils l'avertissent d'abord, puis l'excluent de l'examen. Mais c'est très rare. »

Il est difficile de voir comment des progrès peuvent être réalisés pour améliorer l'intégrité dans l'enseignement supérieur si l'équipe de direction n'a pas davantage conscience de ce qui se passe chez les enseignants et dans la communauté étudiante.

Bien qu'il existe des preuves que quelques formations ont été proposées aux étudiants sur l'intégrité, les conséquences de la fraude et les conventions d'écriture et d'utilisation des sources dans l'enseignement supérieur, il ressort clairement des informations données en retour que la fourniture d'informations et d'un enseignement approfondi, ainsi que d'orientations à des fins de développement personnel, serait bénéfique pour la population étudiante (voir le graphique de la figure 9 : près de 90 % des élèves souhaitent recevoir une formation supplémentaire sur le sujet). Mais cette démarche ne servirait à rien sans la tenue en parallèle d'une réforme des politiques ni l'engagement du personnel à donner le bon exemple et à appliquer systématiquement des mesures équitables et proportionnées pour lutter contre la fraude d'étudiants.

Le manque de sanctions à la fois effectives et efficaces est apparu dans certains établissements, en particulier au Monténégro. Même si la sanction la plus sévère (expulsion de l'établissement) est appliquée, l'étudiant en cause peut s'inscrire dans la même université l'année suivante.

5.4. Défis financiers

L'un des principaux obstacles à toute forme de changement est le manque de ressources et de financements. Il est difficile de voir comment l'amélioration de la qualité et de l'intégrité dans l'éducation pourrait être considérée comme une priorité lorsque tant d'infrastructures ont besoin d'investissements considérables.

Il est encourageant néanmoins de noter que des systèmes et des outils logiciels sont en place dans différentes parties de la région, à l'échelle nationale ou au niveau d'établissements ou encore de facultés, pour détecter les cas de plagiat. Ces services sont toutefois limités actuellement aux niveaux supérieurs de l'enseignement et utilisés spécialement pour contrôler les travaux scientifiques et les thèses de doctorat, parfois les mémoires de master et de licence. Il peut valoir la peine d'appliquer ces outils au développement des compétences rédactionnelles et de recherche des étudiants de licence, voire plus tôt dans l'enseignement secondaire, mais cela nécessiterait des financements beaucoup plus importants que pour le contrôle des travaux de niveau supérieur.

Les différentes langues et les alphabets utilisés dans la région créent des complexités pour les outils logiciels dans le traitement et la comparaison de travaux, mais ces problèmes ne sont pas insurmontables.

Dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et au Monténégro, plus de 80 % des jeunes passent directement du secondaire à l'université. Certains étudiants voient dans l'enseignement supérieur un moyen d'échapper au chômage ; cela signifie que tous les étudiants de première année ne s'investissent pas pleinement dans l'apprentissage et que certains sont plus susceptibles de recourir à la fraude que d'autres étudiants plus motivés.

5.5. Fiabilité du processus d'évaluation

Alors que dans de nombreuses universités situées en dehors de la région d'Europe du Sud-Est la pratique courante exige de changer régulièrement les supports d'évaluation, cette pratique ne semble pas avoir pénétré les universités des pays étudiés. Des exemples ont été donnés d'évaluations identiques reprises plusieurs années de suite, qu'il s'agisse de sujets de devoirs ou de sujets d'examens.

Du fait de l'utilisation limitée de logiciels de détection du plagiat associée aux difficultés que posent les classes surpeuplées, un étudiant peut remettre un travail écrit par un étudiant de l'année précédente sans vraiment risquer d'être découvert. De même, les étudiants qui connaissent les questions d'examens antérieurs ont un avantage indu sur ceux qui ignorent ces questions.

Ces quelques exemples éclairent sur des moyens immédiats de réduire les risques de pratiques déloyales. Si elle n'est pas traitée, cette forme de fraude peut sérieusement compromettre l'authenticité et la fiabilité de l'évaluation des étudiants.

5.6. Fraude aux examens

Les méthodes utilisées pour tricher aux examens sont bien connues des étudiants comme du personnel universitaire. Toutefois, dans certaines facultés, le personnel et la haute direction ne partagent pas d'informations sur l'ampleur de la fraude parmi les étudiants.

Dans plusieurs établissements visités, les examens sont la principale méthode d'évaluation. Le personnel a évoqué le cas d'examens où un grand nombre d'étudiants présents, assis très près les uns des autres, fait qu'il est impossible de contrôler toute tricherie.

Même lorsque les étudiants sont surveillés, l'utilisation de la technologie pour tricher pose problème. Des étudiants et membres du personnel ont évoqué l'utilisation répandue d'écouteurs cachés, qu'il est facile de se procurer dans la région, permettant aux candidats à l'examen de communiquer avec des tiers, par téléphone portable ou caméra cachée, au sujet des questions posées. D'après certaines informations, des étudiants auraient été surpris en train d'utiliser ces appareils, mais cela ne semble pas avoir été confirmé par la plupart des personnes interrogées.

Dans quelques établissements, un matériel de brouillage est utilisé pour empêcher les communications par téléphone mobile pendant les examens. Bien que le personnel ait présenté ce type de mesure comme un exemple de bonne pratique visant à réduire l'impact de la technologie sur la fraude aux examens, cette approche peut être problématique. Certains pays européens interdisent l'utilisation de matériel de brouillage de communications mobiles car cela perturbe également les communications légitimes à proximité, par exemple les systèmes de communication utilisés par les services d'urgence. Il est nécessaire d'envisager plus globalement d'autres méthodes pour combler les failles de sécurité du processus d'évaluation dans une culture où différentes formes de tricherie – y compris les écouteurs cachés, les « antisèches » et les communications par téléphone mobile – semblent couramment utilisées.

5.7. Recours à des tiers spécialisés dans la fraude

Tout au long de l'étude, les étudiants ont indiqué régulièrement qu'ils savaient comment procéder pour qu'un tiers fasse le travail à leur place. Si les étudiants n'ont pas nécessairement affirmé qu'ils avaient eu recours eux-mêmes à des tiers spécialisés pour tricher, ils ont indiqué connaître d'autres étudiants qui faisaient faire leur travail par des tiers. Alors que certaines universités de la région utilisent désormais des logiciels de comparaison pour faciliter la détection du plagiat, le recours aux services d'écrivains fantômes pose problème, car les systèmes de détection sont incapables de détecter ce type de pratique.

Il ressort des données de l'enquête que les enseignants et les étudiants ont connaissance de cas de recours à des écrivains fantômes. Comme le montrent les figures 10 et 11, 57 % des enseignants ont déclaré qu'ils avaient eu connaissance d'au moins un cas de fraude de ce type commis par un étudiant dans leur établissement, et 27 % des étudiants interrogés connaissaient au moins un étudiant ayant fait appel à un tiers pour rédiger un devoir à sa place.

Figure 10 – Points de vue des enseignants sur le recours à des tiers pour frauder en Europe du Sud-Est

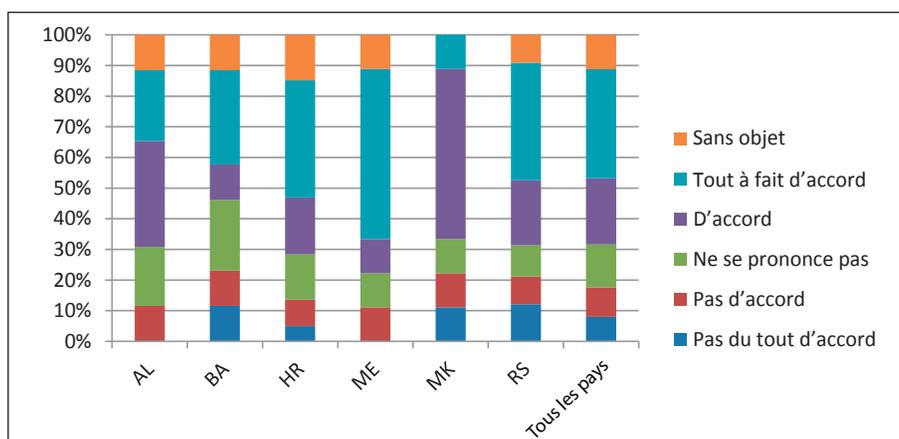
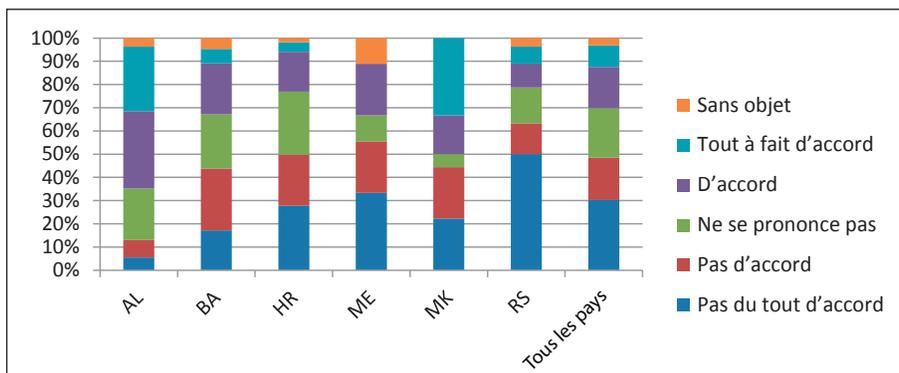


Figure 11 – Points de vue des étudiants sur le recours à des tiers pour frauder en Europe du Sud-Est



Des participants ont avancé que l'offre de tels services était une activité lucrative en Albanie, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et en Bosnie-Herzégovine (Manasiev et Mujkic, 2016). Il a été indiqué également que cette activité était exercée semi-légalement et qu'il était relativement simple de trouver des écrivains fantômes capables de rédiger des travaux d'étudiants. De leur côté, les écrivains fantômes estiment qu'ils n'exercent pas leurs activités dans l'illégalité et qu'ils ne font donc rien de mal. Un écrivain fantôme a déclaré publiquement qu'il avait écrit une multitude de mémoires de master et de thèses de doctorat pour des personnes qui travaillaient désormais dans de grandes entreprises et pour le gouvernement.

Il est intéressant de se pencher sur les prix pratiqués pour la rédaction de travaux universitaires. Selon les informations communiquées, une thèse de doctorat rédigée par un écrivain fantôme se monnaie dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et en Bosnie-Herzégovine dans les 2 000 € (Manasiev et Mujkic, 2016). Lors des groupes de discussion, plusieurs étudiants ont indiqué les prix auxquels ils pensaient pouvoir acheter des travaux rédigés par des écrivains fantôme. En Bosnie-Herzégovine, le prix cité par les étudiants pour un devoir est de 10 €, montant qui varie selon le devoir, le degré de difficulté et la discipline universitaire. Les exemples de prix donnés en Croatie par les étudiants sont variables, un étudiant suggérant 40 € par devoir et, un autre, 100 €. En règle générale, les étudiants semblent penser que ces services de fraude sont « abordables ».

Il ressort des échanges de groupes de discussion qu'il est facile pour les étudiants de trouver des personnes capables d'effectuer leurs travaux à leur place. Il a été dit que la publicité de services d'écrivains fantômes était répandue dans la région, notamment sur des panneaux d'affichage où des étudiants sollicitent les services d'écrivains fantômes et où des écrivains fantômes encouragent les étudiants à dépenser de l'argent. Certains enseignants ont indiqué qu'ils interrogeaient les élèves sur le contenu de leur travail s'ils n'étaient pas convaincus que ces élèves l'avaient eux-mêmes écrit, mais cette démarche n'a pas été souvent citée. Lorsque la question du recours aux services de tiers pour rédiger des travaux universitaires a été soulevée dans les échanges avec les enseignants, les points de vue allaient de la réticence à admettre le problème ou à y faire face, à la conviction que cette pratique était répandue.

5.8. Corruption

Des recherches antérieures menées dans la région ont mis au jour des cas d'étudiants payant directement leurs enseignants pour obtenir de bons résultats et des faveurs. Des étudiants se sont fait l'écho de cet état de fait, parfois lorsque les enseignants étaient présents, mais cela n'a pas été souvent reconnu par le personnel. Dans certains pays visités, les enseignants et les étudiants n'ont pas du tout évoqué la corruption lors des entretiens – les raisons à cela peuvent être variées puisque, de toute évidence, cela ne présume pas que la corruption n'existe pas dans ces pays.

Lorsque les étudiants viennent à évoquer la corruption, elle concerne généralement d'autres étudiants dont ils ont entendu parler ou un membre du personnel en particulier ayant la réputation de recevoir des pots-de-vin. Lors de groupes de discussion

d'étudiants organisés dans deux établissements distincts en Albanie, les participants ont suggéré que le premier objectif de la lutte contre la corruption dans l'éducation devrait se concentrer sur les professeurs qui reçoivent des pots-de-vin d'étudiants en échange de notes favorables aux examens. Les étudiants ont fait le lien également avec des cas d'enseignants corrompus, relayés par les journaux et d'autres médias.

Des formes plus subtiles de paiements imposés ont été identifiées lors de l'étude. Citons l'exemple tiré d'un groupe de discussion, selon lequel des étudiants devaient acheter le manuel scolaire produit par leur enseignant pour obtenir le module. Si cet exemple n'est pas aussi extrême que le premier, il n'empêche que l'enseignant usait d'une certaine forme d'influence pour extorquer de l'argent à sa classe d'étudiants.

Bien qu'il soit rare de trouver des réponses sur la corruption dans l'étude IPPHEAE, quelques exemples ont été enregistrés en Europe de l'Est. Il semble difficile de déterminer l'étendue du problème dans d'autres pays d'Europe et en dehors.

Il est peu probable que cette forme de corruption disparaisse rien qu'en informant les étudiants. Elle requiert plutôt un changement de mentalité dans la communauté universitaire et une amélioration des procédures et des pratiques d'assurance de la qualité, telles que le contrôle et la modération de l'évaluation.

5.9. Types de sanctions

Les discussions sur les sanctions imposées dans la région d'Europe du Sud-Est ont révélé qu'il est quasiment impossible qu'un étudiant soit expulsé définitivement d'un cours, même dans les cas de fraude les plus graves. La plupart des pénalités sont relativement mineures, la peine la plus lourde étant une période de suspension.

Figure 12 – Points de vue des enseignants sur les sanctions imposées en cas de plagiat dans un devoir

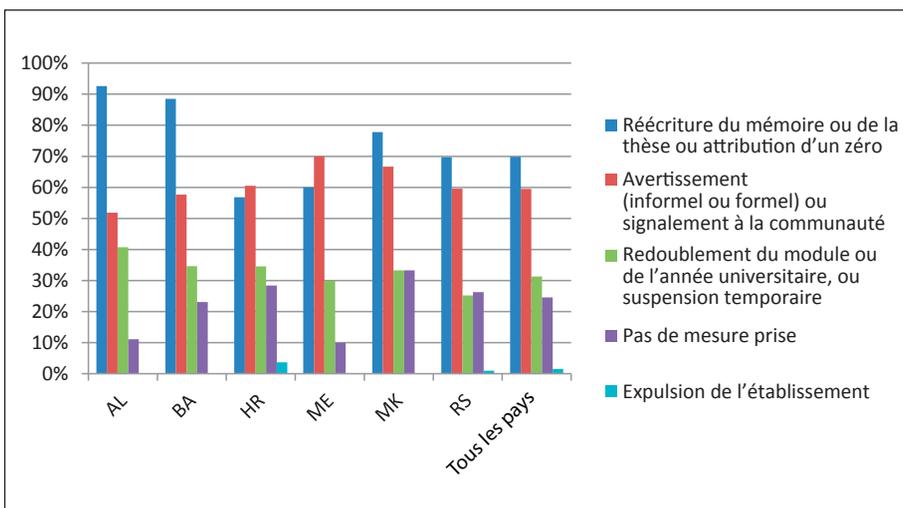
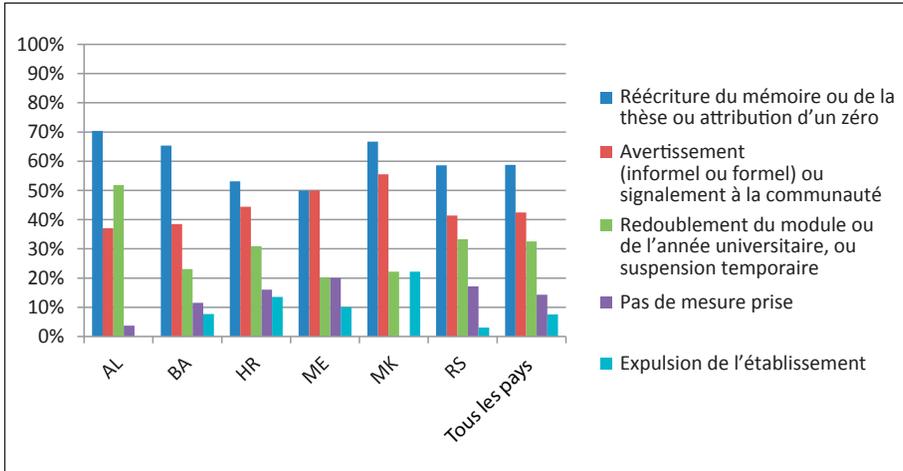


Figure 13 – Points de vue des enseignants sur les sanctions imposées en cas de plagiat dans un mémoire ou une thèse



Environ 70 % des enseignants interrogés ont déclaré que, si un cas de plagiat est découvert dans un devoir, l'étudiant doit refaire le devoir ou reçoit un zéro ; et 60 % des enseignants estiment que les mêmes sanctions s'appliquent au plagiat dans un mémoire ou dans une thèse. 25 % des enseignants ont répondu qu'aucune mesure n'était prise en cas de plagiat dans un devoir, et 14 % ont déclaré que rien n'était fait en cas de plagiat dans un mémoire ou une thèse. Ces résultats sont présentés aux figures 12 et 13.

La même question a été posée aux étudiants, et leurs réponses révèlent que certains pensaient que les sanctions étaient plus lourdes que celles décrites par les enseignants.

Les sanctions étant relativement mineures, les étudiants sont prêts à prendre le risque de tricher, d'autant plus que la tricherie semble faire partie des coutumes et pratiques locales. À cela s'ajoute le fait que le risque d'être découvert semble très faible. Même lorsque les élèves sont découverts, ils ne risquent que de légères sanctions qui resteront sans conséquences. La sanction la plus forte est une période de suspension de six mois ou d'un an maximum. Hormis un retard dans l'achèvement du module et éventuellement la perte d'une aide financière dans certains cas, ces sanctions ne sont pas assez dissuasives pour décourager la fraude en milieu universitaire.

Des attitudes laxistes à l'égard de la fraude ont été observées tout au long de l'étude, à la fois de la part des étudiants et du personnel. Bien que ce point de vue n'ait pas été clairement exprimé par le personnel, globalement il semble que certains membres fermeraient les yeux face à la fraude, tandis que d'autres seraient plus stricts.

Lorsque des processus universitaires sont en place, le personnel et les étudiants s'accordent à dire que ceux-ci ne sont pas souvent suivis, le personnel prenant ses propres décisions quant aux sanctions qui lui semblent appropriées. Les répondants ont fait entendre que les enseignants pourraient consentir plus d'efforts pour dissuader les étudiants de frauder.



Chapitre 6

Leçons tirées et recommandations

6.1. Résumé

Malgré les exemples de bonnes pratiques, le chemin vers l'intégrité de l'éducation dans les pays visés par l'étude risque d'être long et difficile. La plupart des contacts établis dans l'enseignement supérieur par les membres de l'équipe du SEEPPAI ont révélé cependant une appréciation juste de ce qui pose problème et de ce qui doit être fait pour régler les difficultés identifiées dans les pratiques et politiques éducatives. Par ailleurs, le volume, la variété et la complexité des suggestions positives émanant d'étudiants et d'enseignants, en réponse à la question de savoir comment décourager la fraude et les pratiques malhonnêtes dans l'enseignement supérieur, donnent à penser que la question est bien comprise et que tous acceptent l'idée de progresser en ce sens.

Comme dans beaucoup de pays de l'Union européenne ayant fait l'objet de l'étude antérieure, il faut convaincre et motiver les acteurs qui peuvent faire la différence, pour amorcer un changement dans le domaine, en particulier les conseillers de l'enseignement supérieur, les chefs d'établissement et les représentants des ministères de l'Éducation.

Lorsque des progrès ont déjà été réalisés, il est fréquent que les pratiques positives ne soient pas diffusées au sein des établissements ou à travers les frontières nationales, alors que ce serait là un moyen économique d'amorcer un processus de changement et de développement.

Pour éviter le plagiat, l'organisation de cours sur la rédaction de travaux universitaires beaucoup plus tôt dans l'éducation, de préférence avant que les élèves n'entrent à l'université, serait un pas dans la bonne direction. Les professeurs d'université devraient être préparés à donner le bon exemple et proposer des activités qui permettent aux étudiants de développer leurs compétences en rédaction de travaux universitaires lorsqu'ils arrivent à l'université et tout au long de leur cursus dans l'enseignement supérieur.

6.2. Recommandations aux gouvernements et aux organismes d'assurance qualité

Les gouvernements, par l'intermédiaire de leurs ministères de l'Éducation et des organismes d'accréditation et d'assurance qualité, devraient prendre l'initiative de suivre et d'orienter les politiques et procédures d'intégrité dans l'enseignement supérieur en tant qu'éléments cruciaux d'assurance de la qualité. Lorsque les politiques universitaires sont défailtantes, l'accréditation devrait être soumise à la condition de leur amélioration à titre permanent. Les agences d'accréditation et d'assurance qualité devraient être habilitées à contrôler la qualité de l'éducation et l'intégrité académique dans les universités publiques et privées. La recherche et le développement de stratégies, de politiques et de systèmes d'intégrité dans l'enseignement supérieur devraient être encouragés, de préférence au moyen de petites subventions.

Les consultations menées récemment par l'Agence d'assurance qualité (QAA) du Royaume-Uni sur les problèmes de recours à des tiers spécialisés pour frauder, auxquelles le D^r Thomas Lancaster, membre de l'équipe du SEEPPAI, a directement contribué, ont donné lieu à un important rapport (QAA 2016) et à des discussions continues sur la mise en place d'une législation visant à rendre ces activités illégales en vertu de la législation britannique. Une approche législative a déjà été adoptée ailleurs, notamment en Nouvelle-Zélande et dans certains États américains et canadiens. Compte tenu des éléments de preuve tirés du SEEPPAI, de la prévalence de cette forme de fraude et du recours à des écrivains fantômes, en particulier en Albanie, au Monténégro et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », il est recommandé que les gouvernements envisagent de suivre ces exemples pour dissuader les étudiants de recourir à de tels services et pour envoyer un message fort aux sociétés et aux particuliers qui encouragent cette forme de fraude.

Les gouvernements devraient envisager de se rapprocher de sociétés de logiciels anti-plagiat (vérification de la correspondance/similitude de données) pour négocier des licences à l'échelle nationale. Il serait judicieux d'engager des discussions avec ces sociétés sur les difficultés éventuelles liées au traitement de documents dans des langues locales et sur la façon de surmonter ces difficultés.

Les ministères de l'Éducation de la région devraient faciliter la communication entre les établissements au sein des pays et à travers les frontières nationales afin de tirer les leçons d'expériences positives et de partager les idées qui se sont avérées efficaces pour lutter contre la corruption et les mauvaises pratiques dans l'enseignement supérieur.

6.3. Recommandations aux établissements

Pour remédier à la disparité des politiques et des pratiques dans les différentes facultés des établissements d'enseignement supérieur, les responsables devraient entreprendre un examen interne des politiques et pratiques locales en vue de créer un groupe de travail à l'échelle de l'établissement, chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de systèmes d'intégrité communs.

Les établissements devraient élaborer un ensemble de sanctions standard pour le plagiat, la fraude aux examens, le recours à des écrivains fantômes et d'autres pratiques malhonnêtes dans l'enseignement supérieur. Les sanctions devraient être portées à la connaissance des enseignants et des étudiants, et des procédures devraient être établies pour s'assurer de leur application équitable et cohérente à chaque infraction.

Les mesures de surveillance et de contrôle des examens formels devraient être renforcées pour décourager les fraudeurs, en augmentant le nombre de surveillants, et en clarifiant et renforçant leurs responsabilités.

Une formation devrait être dispensée au personnel universitaire, aux directeurs de thèse et aux surveillants pour s'assurer que toutes les procédures sont comprises et suivies à tout moment. Les établissements situés dans la même zone géographique pourraient envisager d'organiser des séminaires et ateliers communs.

Chaque établissement devrait s'engager à veiller à ce que les étudiants de tous niveaux soient suffisamment informés et à ce qu'ils soient initiés de manière progressive aux principes d'honnêteté et d'intégrité, de rédaction de travaux universitaires et d'utilisation de supports et de sources. Des informations de base devraient être communiquées le plus tôt possible dans l'enseignement supérieur, de préférence bien avant que les élèves ne terminent leur première évaluation.

Les établissements doivent élaborer des lignes directrices à l'intention des étudiants, des enseignants et des décideurs sur les questions d'intégrité dans l'enseignement supérieur. Les établissements doivent aussi mettre en pratique des lignes directrices et appliquer les règles définies.

S'ils ont les moyens d'acquérir des outils logiciels pour aider à détecter le plagiat et la collusion entre étudiants, les établissements doivent élaborer des politiques claires sur la façon dont ces outils doivent être déployés ainsi que des lignes directrices sur l'interprétation et l'utilisation des résultats obtenus.

Les établissements devraient prendre toutes les mesures possibles pour décourager les cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment le recours à des usines à essais et à des écrivains fantômes, le plagiat, la collusion et la fraude aux examens.

Pour ce qui concerne les pratiques pédagogiques, les établissements devraient décourager l'apprentissage par cœur en s'efforçant de proposer des expériences d'apprentissage récentes à tous les niveaux d'enseignement, qui valorisent l'esprit critique, et où l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation sont gratifiants et stimulants. Pour passer de la didactique à l'apprentissage participatif, un changement radical dans la réflexion et la pratique à titre individuel et au niveau des établissements

nécessitera une gestion soigneusement planifiée impliquant l'ensemble de la communauté universitaire.

Les établissements devraient mobiliser les représentants de la communauté étudiante comme partenaires privilégiés de la lutte contre toutes les formes de fraude étudiante.

Les établissements devraient envisager d'établir des procédures de « lancement d'alerte » pour permettre, en particulier aux étudiants, de signaler les pratiques frauduleuses d'enseignants et d'étudiants.

6.4. Recommandations à titre individuel

Le personnel universitaire doit assumer la responsabilité de sa propre conduite en tant que modèle pour la génération qui lui succédera. Il devrait s'engager à agir avec intégrité, en respectant les principes d'équité, de cohérence, d'honnêteté et de transparence, dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée.

Le personnel universitaire devrait veiller à ce que tous les étudiants suivant leur enseignement ou qu'il supervise soient conscients de la valeur et de l'importance de l'apprentissage et de la recherche, et à ce qu'ils soient suffisamment motivés pour obtenir les meilleurs résultats possible avec équité et honnêteté.

Le perfectionnement professionnel continu devrait être une exigence pour tous les membres du personnel universitaire, pour qu'ils se tiennent informés des sujets qu'ils enseignent et des évolutions dans le domaine de l'éducation, des pratiques pédagogiques et des politiques institutionnelles.

Le personnel universitaire devrait s'assurer que tous les cas présumés de fraude universitaire sont traités conformément aux politiques et procédures applicables, qui garantissent l'équité et la cohérence pour tous les élèves.



Chapitre 7

Conclusions

7.1. Comparaison entre les pays

Le modèle de maturité de l'intégrité académique (*Academic Integrity Maturity Model* – AIMM) a été appliqué à chacun des six pays de l'étude sur la base des données collectées, afin de synthétiser les résultats. Cet outil permet de comparer la « maturité » des politiques et des processus observés dans les six pays, mais aussi de comparer les 33 pays étudiés jusqu'à présent (Glendinning 2013). Les résultats globaux du SEEPPAI sont présentés aux figures 14 et 15, et les résultats détaillés, aux annexes 1 et 2.

Les diagrammes en radar de la figure 14 présentent les notes des neuf catégories d'AIMM pour chaque pays. Les mêmes données sont affichées sous forme de diagramme en bâtons superposés à la figure 15. Les six pays affichent une force relative en matière de formation avec des notes comprises entre 1,8 et 2,3 sur une note maximale de 4. L'utilisation de logiciels varie selon les pays, la Bosnie-Herzégovine obtenant la note la plus élevée et « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la deuxième, tandis que les autres pays obtiennent des notes très faibles. Même lorsqu'un logiciel est disponible, il sert généralement à la seule détection de fraudes au lieu de servir à un apprentissage et à un développement formateurs, qui relèvent d'une pratique plus « mature » observée dans certains pays de l'Union européenne. Deux autres catégories ont obtenu d'assez bonnes notes dans la plupart des six pays, à savoir la communication et le savoir, ce qui est prometteur. La transparence s'est avérée faible dans les six pays.

Figure 14 – Résultats de l'AIMM pour les six pays

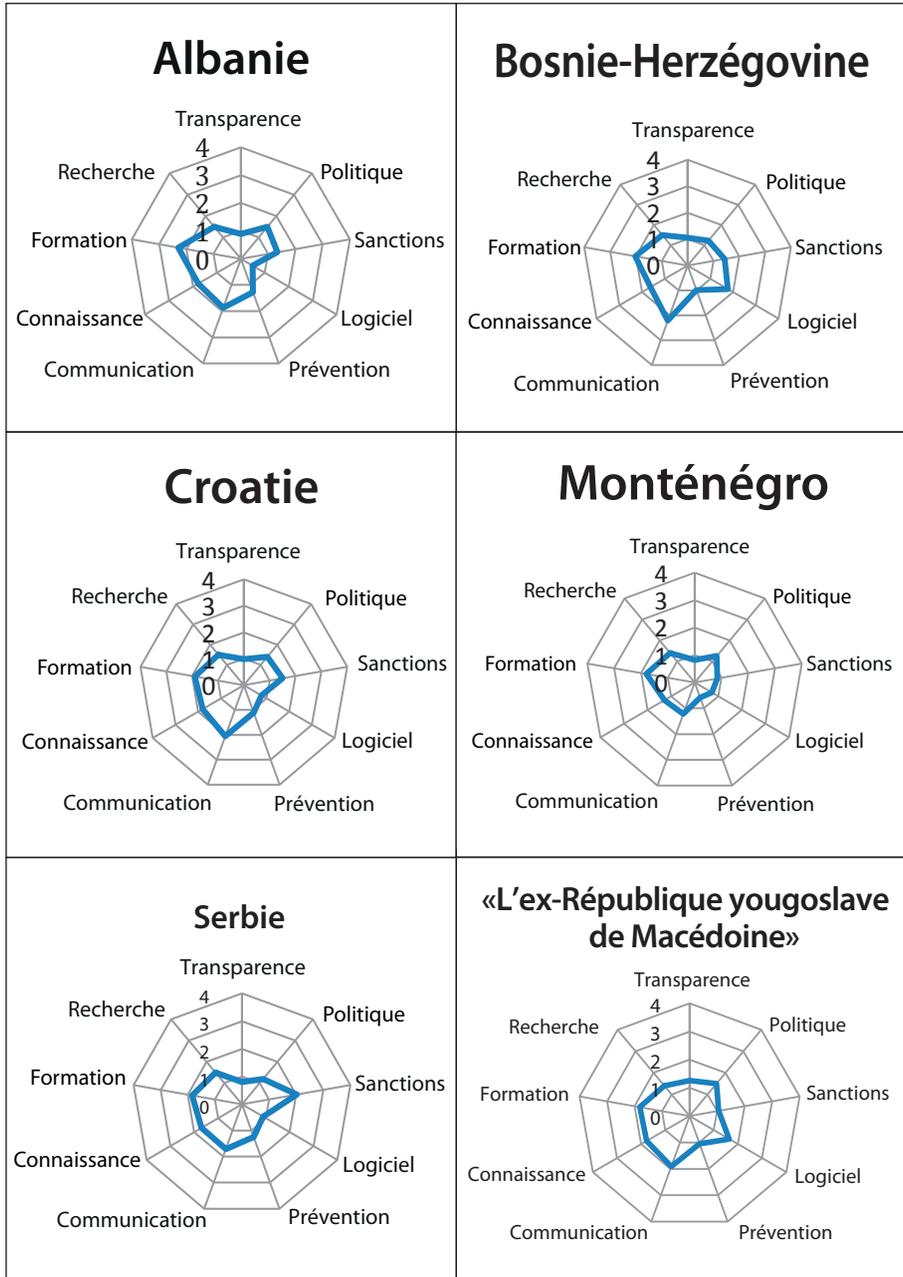
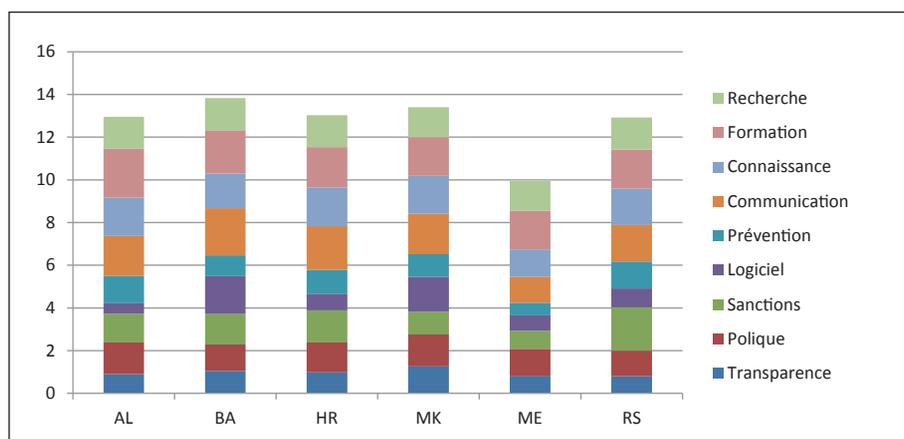


Figure 15 – Résultats de l’AIMM pour les six pays



Les scores d’AIMM sont comparables à ceux obtenus dans les 27 pays de l’Union européenne au titre de l’enquête IPPHEAE (annexe 1, figure 16). Il convient de noter cependant que les questions du sondage ont été mises à jour et reformatées pour cette enquête, ce qui a permis d’inclure des données sur un plus grand nombre de questions dans l’analyse d’AIMM pour les pays visés par le SEEPPAI.

Ces résultats donnent des indications utiles sur ce qui se passe dans chaque pays et aident à déterminer où l’attention est la plus nécessaire par ordre de priorité. Compte tenu de l’autosélection des établissements participants combinée à de faibles volumes de données pour une minorité de pays, dans le cadre de l’IPPHEAE comme dans celui du SEEPPAI, force est de reconnaître cependant que les résultats ne sauraient être considérés comme donnant une image exhaustive de la situation globale de chaque pays – cela vaut en particulier pour le Monténégro. Les données IPPHEAE ayant été recueillies il y a quatre ou cinq ans, nous devons également tenir compte du fait que les séries de données ne sont pas toutes actualisées.

Au vu des limites susmentionnées, il est intéressant de noter que, lorsque les résultats d’AIMM de l’étude IPPHEAE sont fusionnés avec les résultats du SEEPPAI, la plupart des pays d’Europe du Sud-Est se situent dans la partie moyenne à inférieure du classement de maturité. En effet, sur 33 pays (voir à l’annexe 1, figure 16) :

- ▶ la Bosnie-Herzégovine arrive 14^e ;
- ▶ « l’ex-République yougoslave de Macédoine », 18^e ;
- ▶ la Croatie, 19^e ;
- ▶ l’Albanie, 21^e ;
- ▶ la Serbie, 24^e ;
- ▶ le Monténégro, 32^e ;

Par rapport à beaucoup de pays de l’Union européenne étudiés précédemment, l’un des facteurs distinctifs des six pays dans les différents classements est que des études ont été menées très récemment dans leurs secteurs de l’éducation. Les chercheurs de la région s’intéressent en effet aux questions d’intégrité dans l’enseignement

supérieur et aux pratiques innovantes qui devraient bientôt commencer à influencer l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation (par exemple ACSN SEE 2015, Harjullaj 2015, Manasiev et Mujkic 2016, Zhivkovikj 2016).

7.2. Défis de la recherche

Une grande quantité d'informations a été recueillie au cours de cette étude sur l'intégrité dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est, mais le processus n'a pas été sans difficultés.

Si beaucoup de participants étaient très intéressés par l'étude et s'y sont pleinement investis, certains ont eu des difficultés à parler de l'intégrité académique et des politiques et processus connexes. Il a semblé en outre que des participants aux groupes de discussion avaient été parfois triés sur le volet, et peut-être informés en amont, par leurs enseignants. Il est arrivé que des enseignants ne soient pas disposés à quitter la salle alors que des groupes de discussion d'étudiants y étaient organisés, ce qui limitait parfois, mais pas toujours, ce que les étudiants souhaitaient ou pouvaient dire.

Des échanges francs et approfondis de groupes de discussion d'étudiants, dans un esprit d'ouverture et avec un enthousiasme marqué pour le sujet, ont eu lieu dans certains établissements. En revanche, il a été impossible de mener la discussion dans d'autres établissements car les étudiants n'étaient pas disposés à participer. Dans quelques cas, les étudiants semblaient réticents à fournir des réponses détaillées, et certains ont paru offusqués d'avoir été conviés à parler de fraude en milieu universitaire.

Le nombre de réponses complètes et exploitables varie considérablement selon les pays, malgré les efforts de l'équipe du projet pour stimuler la participation dans les six pays. Il est difficile de savoir ce qui pourrait être fait pour encourager un plus grand engagement dans la recherche et le développement en lien avec l'intégrité académique dans la région. Réduire le nombre de questions pourrait encourager davantage de réponses, mais cela limiterait la richesse des informations recueillies.

Le manque de maîtrise de l'anglais a posé des difficultés à plusieurs reprises lors d'entretiens avec des cadres supérieurs; des interlocuteurs locaux étaient toutefois disponibles bien souvent pour assurer l'interprétation. Les étudiants avaient souvent plus de facilités à communiquer en anglais que les enseignants et les cadres.

L'expérience de l'équipe du projet peut être mise à contribution pour guider des études futures de ce type, en particulier lors de l'estimation de la quantité de données exploitables à collecter. Il importe de connaître la culture des établissements et des pays visés, et d'utiliser les connaissances locales pour y accéder. Lors de la planification d'une visite, des attentes claires doivent être communiquées aux établissements hôtes sur ce qu'il faut mettre en œuvre pour communiquer avec les professeurs, les étudiants et les parties tierces. Il importe avant toute chose d'instaurer une confiance mutuelle entre les membres de l'équipe responsable de l'étude et les participants, en particulier sur les principes d'anonymat et de confidentialité.

7.3. Résumé et études futures

L'équipe du SEEPPAI remercie le Conseil de l'Europe d'avoir apporté le financement nécessaire et donné la possibilité d'étendre l'étude antérieure à six autres pays européens. Ce rapport contient bon nombre de constatations remarquables tirées de l'étude. Les membres de l'équipe préparent déjà des articles de revues spécialisées et conférences qui porteront en détail sur des éléments spécifiques de l'étude. Ces publications dans le prolongement de l'étude aideront à diffuser les conclusions et les recommandations formulées auprès d'un large public de parties intéressées, en Europe et en dehors.

L'équipe a réussi à mener dans des délais très courts une enquête approfondie sur la région. Cette enquête a révélé des pratiques exemplaires et des domaines nécessitant une attention de toute urgence. La composition de l'équipe a contribué également à la réalisation de l'étude. En effet, selon l'AIMM, le Royaume-Uni est le pays européen le plus avancé en matière d'intégrité dans l'enseignement supérieur, et la République tchèque est géographiquement et culturellement plus proche de cette partie de l'Europe. La conjugaison de ces éléments a fourni une base appréciable pour la conception des outils d'enquête, l'interprétation des résultats et la compréhension d'autres circonstances.

L'un des aspects les plus gratifiants de l'étude a été l'engagement et l'enthousiasme des établissements hôtes de la région, qui ont prêté leur concours à l'étude par la communication d'informations nécessaires, par une écoute attentive des messages de l'équipe du projet et par la participation à des discussions fructueuses sur la façon dont les différents acteurs peuvent renforcer l'intégrité dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est comme dans le monde entier. Il ne fait aucun doute que la réalisation même de l'étude a contribué à améliorer la situation. Dans un établissement, on nous a dit ceci : « Vos questions nous ont amenés à réfléchir à des problèmes auxquels nous n'avions jamais pensé auparavant, mais que nous devons indéniablement traiter. » De plus, les ateliers destinés aux étudiants et au personnel ont aidé à communiquer une volonté de changement.

La raison pour laquelle les membres de l'équipe du SEEPPAI sont si enthousiastes à l'idée de promouvoir l'intégrité dans l'enseignement supérieur est qu'ils accordent une grande importance à la qualité et aux normes dans le secteur, sachant que la corruption, quelle que soit la forme qu'elle prenne, porte atteinte à la qualité et aux normes d'éducation. Si la fraude se répand et devient la norme au sein d'un établissement, c'est l'ensemble du système éducatif, y compris les qualifications que délivrent les établissements, qui est fragilisé.

Les membres de l'équipe du SEEPPAI participent simultanément à un projet de plus longue durée financé par Erasmus + et portant également sur l'intégrité dans l'enseignement supérieur, à savoir le « Réseau européen pour l'intégrité académique » (*European Network for Academic Integrity – ENAI*) 2017-2020. Ce projet offre un espace précieux de diffusion du présent rapport et des conclusions approfondies de l'équipe du SEEPPAI auprès d'un large public, notamment à l'occasion d'une conférence internationale prévue à Brno en mai 2017 (pour plus de détails, voir le site www.plagiarism.cz). Par ailleurs, une plateforme a été créée dans le cadre de

l'ENAI, qui servira à diffuser les résultats des recherches passées, actuelles et futures pour l'Europe du Sud-Est et pour d'autres pays.

L'équipe espère sincèrement que ces enquêtes et contributions feront naître une nouvelle vision positive dans la région. Dans l'idéal, les recommandations du projet encourageront des changements propices au renforcement de l'intégrité dans les systèmes éducatifs comme dans l'ensemble de la société.

Références bibliographiques⁴

ACSN SEE – Anti-Corruption Student Network in SEE (2015), “First aid kit for higher education: a know how guide for student researchers”, Youth Educational Forum, Skopje, disponible sur www.herdata.org/public/First_Aid_kit.pdf.

BBC News (2014), “Website hit in Serbia plagiarism row”, disponible sur www.bbc.com/news/world-europe-27676579.

Bertram-Gallant T. (2016), “Join the International Day of Action Against Contract Cheating”, Times Higher Education blog, 3 octobre 2016, disponible sur www.timeshighereducation.com/blog/join-international-day-action-against-contract-cheating.

Bretag T. et Mahmud S. (2014), “Academic integrity policy toolkit”, Exemplary Academic Integrity Project (EAIP), disponible sur <https://lo.unisa.edu.au/course/view.php?id=6751>.

Clarke R. et Lancaster T. (2006), “Eliminating the successor to plagiarism ? Identifying the usage of contract cheating sites”, presented at the 2nd International Plagiarism Conference, Gateshead, United Kingdom, 19-21 June 2006, disponible sur www.plagiarism.org/assets/Clarke2_fullpaper2006.pdf.

Daniel J. (2016), “Advisory statement for effective international practice – Combatting corruption and enhancing integrity: a contemporary challenge for the quality and credibility of higher education”, Unesco et CHEA, disponible sur unesdoc.unesco.org/images/0024/002494/249460E.pdf.

EBLnews (2016), “Karamarko hopes Brkic will become new war veterans’ minister”, disponible sur <https://eblnews.com/news/croatia/karamarko-hopes-brkic-will-become-new-war-veterans-minister-11783?amp>.

ETICO resource platform, disponible sur <http://etico.iiep.unesco.org/>.

Glendinning I. (2013), “Comparison of policies for academic integrity in higher education across the European Union”, disponible sur <http://plagiarism.cz/ippheae/> (click on the link “Wide report”).

4. Consultées le 24 août 2017.

Glendinning I. (2016), "European perspectives of academic integrity"; in Bretag T. (ed.), *Handbook of Academic Integrity*, Springer Science+Business Media, Singapour.

Hajrulla H. (2015), "What do media, corruption and higher education have in common in Macedonia?", *Procedia – Social and Behavioral Sciences*, vol. 197 (2015), pp. 1188-1194.

InSerbia News (2014a), "New PhD plagiarism case : Aleksandar Sapic", disponible sur <https://inserbia.info/today/2014/07/new-phd-plagiarism-case-aleksandar-sapic/>.

InSerbia News (2014b), "Serbia – the land of plagiarism : the case of Belgrade Mayor Sinisa Mali", disponible sur <https://inserbia.info/today/2014/07/serbia-the-land-of-plagiarism-the-case-of-belgrade-mayor-sinisa-mali/>.

IPPHEAE , rapports de projets, disponible sur <http://plagiarism.cz/ippheae/>.

Kosturanova D. (2015), "For students in the Balkans, an education in corruption", disponible sur www.opensocietyfoundations.org/voices/world-s-most-corrupt-university-system.

Lambert T. (2016), "A short history of Albania", disponible sur www.localhistories.org/albania.html.

Lancaster T. et Clarke R. (2016), "Contract cheating : the outsourcing of assessed student work", in Bretag T. (ed.), *Handbook of Academic Integrity*, Springer Science+Business Media, Singapour.

Manasiev A. et Mujkić S. (2016), "Trade in academic work thrives in Macedonia and Bosnia", Deutsche Welle, disponible sur www.dw.com/en/trade-in-academic-work-thrives-in-macedonia-and-bosnia/a-19226013.

Miletic N. (2014), "Plagiarism frenzy in Serbia: in deep mud", disponible sur http://tagteam.harvard.edu/hub_feeds/2221/feed_items/1508344.

Pecsanik (2014), "Getting a PhD in Serbia : the case of minister Stefanović", disponible sur <http://pecsanik.net/getting-a-phd-in-serbia-the-case-of-minister-stefanovic/>.

Quality Assurance Agency – QAA (2016), "Plagiarism in higher education – Custom essay writing services: an exploration and next steps for the UK higher education sector", The Quality Assurance Agency for Higher Education, Gloucester, disponible sur www.qaa.ac.uk/en/Publications/Documents/Plagiarism-in-Higher-Education-2016.pdf.

RE@WBC project – Enhancement of HE research potential contributing to further growth of the West Balkans region : <http://rewbc.ni.ac.rs/>.

Robinson M. (2014), "Academics question Serbian minister's thesis, then website downed", Reuters, disponible sur <http://uk.reuters.com/article/uk-serbia-minister-dissertation-idUKKBN0EE1IG20140603>.

Tatalović M. et Dauenhauer N.J. (2017), "Croatia's science minister rejects calls to resign amid plagiarism scandal", *Nature* Vol. 541, Issue No. 7637, disponible sur www.nature.com/news/croatia-s-science-minister-rejects-calls-to-resign-amid-plagiarism-scandal-1.21301.

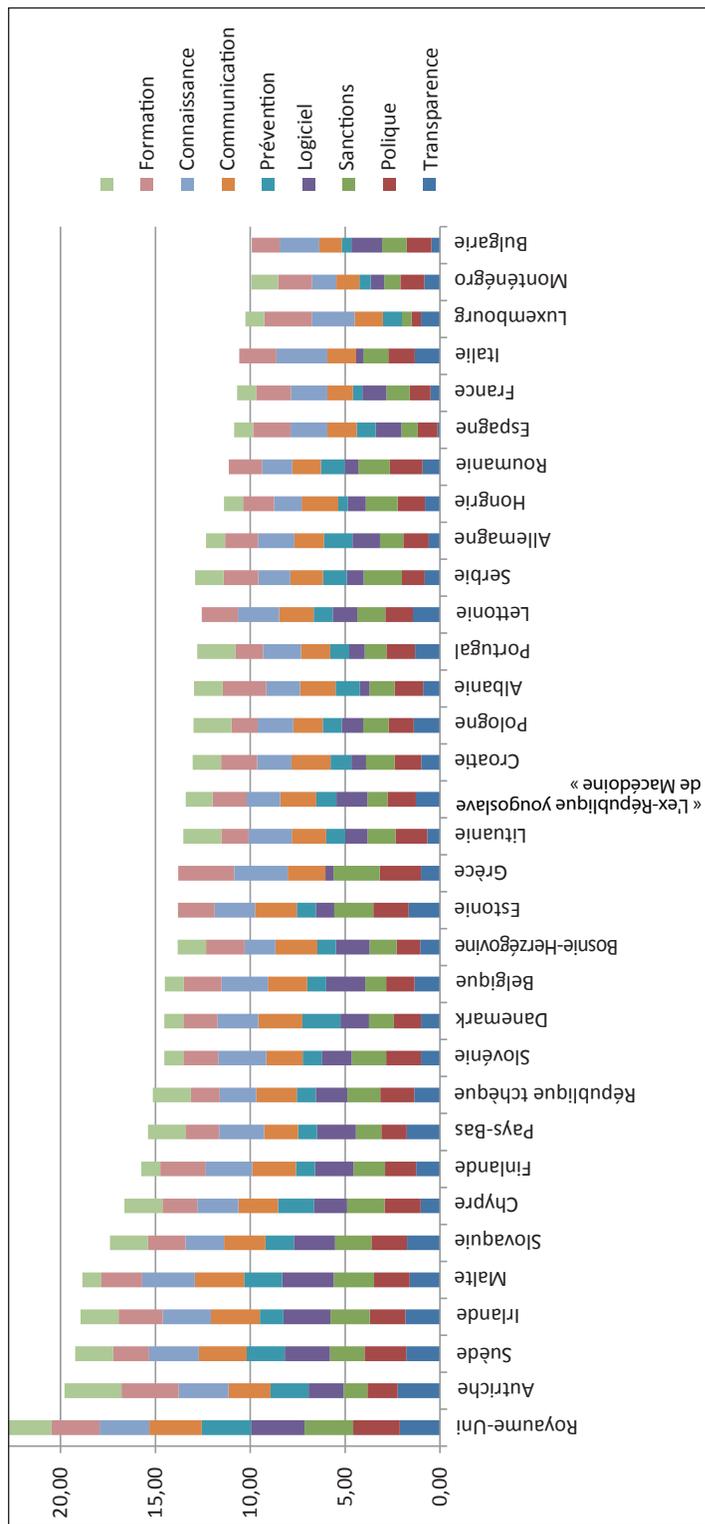
TI – Transparency International (2013), “Global corruption report: education”, Routledge, Abingdon et New York, disponible sur www.transparency.org/whatwedo/publication/global_corruption_report_education.

TI – Transparency International (2015), “Corruption Perception Index 2015”, Transparency International, Berlin, disponible sur www.transparency.org/cpi2015/#downloads.

Zhivkovikj A. (2016), “Corruption in higher education: analysis with special accent on performance of Ss. Cyril and Methodius University in Skopje”, Youth Educational Forum, Skopje, disponible sur www.academia.edu/30647151/Corruption_in_Higher_Education_Analysis_on_Performance_of_Ss._Cyril_and_Methodius_University-Skopje.pdf.

Annexe 1 – Modèle de maturité de l'intégrité dans l'enseignement supérieur (AIMM) appliqué à 33 pays

Figure 16 – Résultats de l'AIMM appliqué à 33 pays européens, analyse IPPHEAE et SEEPPAI combinée



Annexe 2 – Résultats 2016 du modèle de maturité de l'intégrité dans l'enseignement supérieur appliqué à l'Europe du Sud-Est

Forces et perspectives des six pays de l'étude

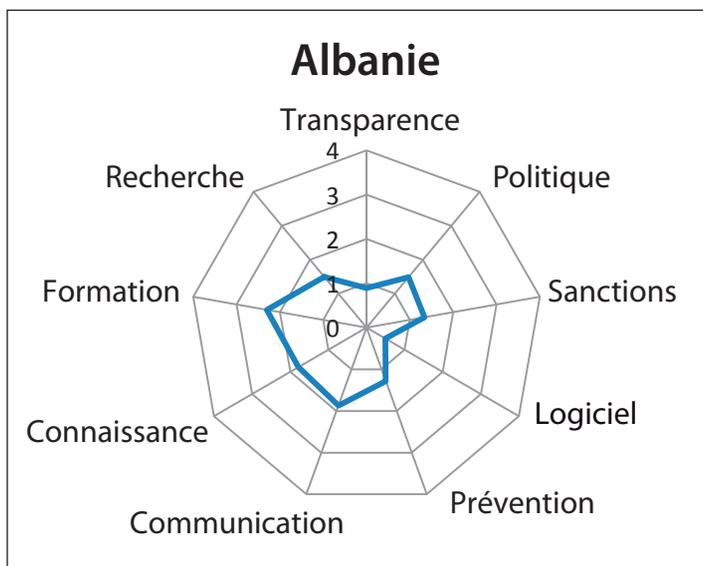
- ▶ Les communautés universitaires ont particulièrement conscience qu'elles doivent faire davantage pour régler le problème de la fraude universitaire, en améliorant les politiques, les pratiques, les compétences et les connaissances dans l'enseignement secondaire et supérieur.
- ▶ Quelques établissements de la région renforcent déjà leurs pratiques et politiques pédagogiques pour encourager une culture d'intégrité universitaire.
- ▶ Certaines universités de la région sont actuellement partenaires de projets de recherche internationaux sur l'éducation, notamment une étude sur l'éthique et l'intégrité dans les études doctorales et la recherche.

Faiblesses et risques des six pays de l'étude

- ▶ L'organisme national d'accréditation pour l'enseignement supérieur n'inclut pas actuellement les politiques d'intégrité dans le cadre habituel des audits d'universités.
- ▶ Les résultats du sondage SEEPPAI suggèrent que le recours à des écrivains fantômes, le recours à des tiers spécialisés dans la fraude, la fraude aux examens et la corruption de professeurs pour influencer les notes sont des pratiques très courantes dans l'enseignement supérieur.
- ▶ Les sanctions pour fraude universitaire sont légères la plupart du temps, appliquées de manière incohérente et rarement dissuasives.
- ▶ Il est rare que le personnel universitaire participe régulièrement à des activités de perfectionnement professionnel pour améliorer ses compétences d'enseignement et d'apprentissage.
- ▶ L'apprentissage par cœur et la répétition des mêmes devoirs d'une année sur l'autre sont des pratiques courantes dans l'enseignement supérieur, qui découragent la pensée critique et originale, et favorisent la collusion et le plagiat des élèves.
- ▶ Les enseignants n'ont pas totalement connaissance des sources d'information des étudiants pour comprendre l'intégrité dans l'enseignement supérieur, notamment les médias sociaux et leurs pairs étudiants.
- ▶ Il n'y a pas suffisamment de conseils ni d'informations pour les étudiants ou les enseignants sur les questions d'intégrité dans l'enseignement supérieur.
- ▶ L'accent porte généralement sur la détection et la pénalisation de la fraude dans l'enseignement supérieur plutôt que sur l'étude de moyens d'encourager les valeurs éthiques et l'intégrité universitaire.

A2.1. Résultats de l'AIMM pour l'Albanie

Figure 17 – Graphique en radar de l'AIMM pour l'Albanie



Forces et perspectives spécifiques à l'Albanie

- ▶ Le gouvernement a adopté récemment une loi visant à renforcer la législation sur le droit d'auteur, mais qui ne concerne pas spécifiquement l'éducation.
- ▶ Il est relativement fréquent que les étudiants reçoivent une formation aux techniques de rédaction de travaux universitaires.

Faiblesses et risques spécifiques à l'Albanie

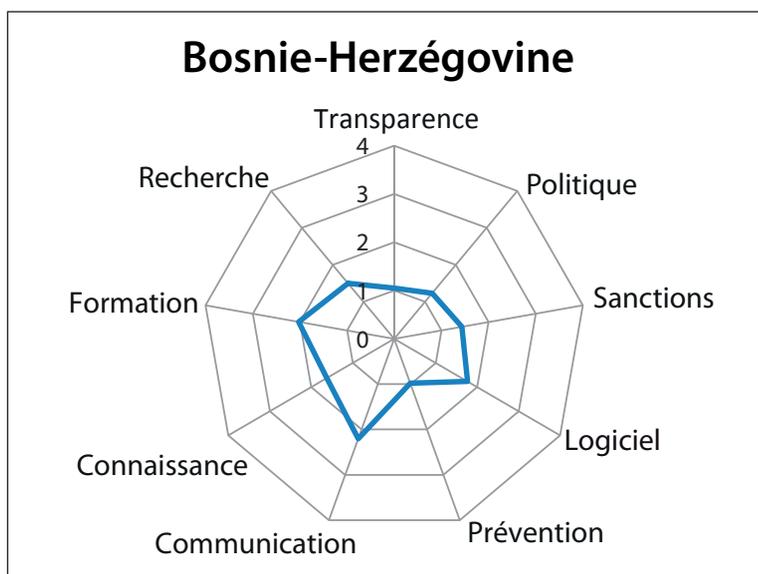
- ▶ Dans la société civile et le secteur privé, le taux de corruption est élevé, l'Albanie arrivant à la 88^e place sur 168 pays au classement 2015 de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.
- ▶ Il est rare que des outils logiciels soient disponibles dans les établissements pour aider à détecter le plagiat. De plus, il n'existe actuellement aucun corpus national de sources universitaires disponibles en albanais pour vérifier la concordance de textes.

Score d'AIMM : 12,96 sur 36, 21^e place sur 33 pays.

Notes : Les résultats se fondent sur les réponses à l'enquête émanant de 9 établissements d'enseignement supérieur, 56 étudiants, 30 enseignants et 4 responsables, associées aux réponses fondées sur les échanges de 7 groupes de discussion et ateliers d'étudiants et de 7 ateliers et discussions de groupe avec le personnel universitaire.

A2.2. Résultats de l'AIMM pour la Bosnie-Herzégovine

Figure 18 – Graphique en radar de l'AIMM pour la Bosnie-Herzégovine



Forces et perspectives spécifiques à la Bosnie-Herzégovine

- ▶ Il est fréquent que les étudiants reçoivent une formation aux techniques de rédaction de travaux universitaires.
- ▶ Les enseignants estiment que les problèmes de plagiat et de fraude dans l'enseignement supérieur peuvent être réduits par une formation approfondie des étudiants.

Faiblesses et risques spécifiques à la Bosnie-Herzégovine

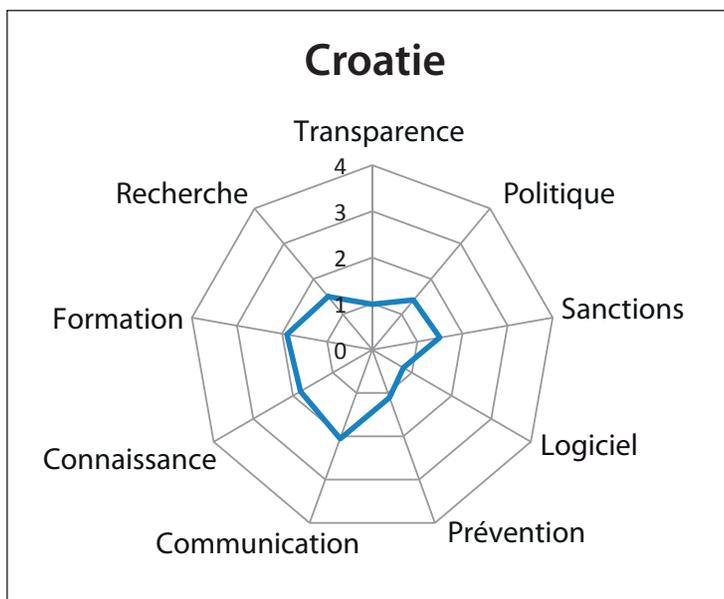
- ▶ La Bosnie-Herzégovine arrive à la 76^e place sur 168 pays au classement 2015 de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.
- ▶ La Bosnie-Herzégovine est divisée en trois entités, dont l'une est subdivisée en cantons dotés de leurs propres ministères de l'Éducation. Cette fragmentation rend très difficile la mise en œuvre de toute politique commune.
- ▶ Les communautés universitaires sont marquées par un pessimisme ambiant – les étudiants et les enseignants estiment que la fraude ne peut être facilement éliminée car elle est ancrée dans la culture nationale.
- ▶ Les actes de fraude commis par des enseignants et des personnalités politiques découragent les étudiants d'étudier avec intégrité.

Score d'AIMM : 13,84 sur 36, 14^e place sur 33 pays.

Notes : Les résultats se fondent sur les réponses à l'enquête menée auprès de 5 établissements d'enseignement supérieur, 64 étudiants, 27 enseignants et 6 cadres, combinées aux échanges de 3 groupes de discussion d'étudiants et d'un entretien organisé au niveau national.

A2.3. Résultats de l'AIMM pour la Croatie

Figure 19 – Graphique en radar de l'AIMM pour la Croatie



Forces et perspectives spécifiques à la Croatie

- ▶ L'Agence pour la science et l'enseignement supérieur (organisme national d'accréditation) exige une mise à jour des codes d'éthique des établissements tous les cinq ans pour obtenir le renouvellement de l'accréditation.
- ▶ D'après les réponses au questionnaire, les sanctions font plus fréquemment l'objet de décisions collégiales que de décisions individuelles d'enseignants.
- ▶ D'après les réponses au questionnaire, plus de 60 % des étudiants ont connaissance du plagiat avant d'entrer à l'université.

Faiblesses et risques spécifiques à la Croatie

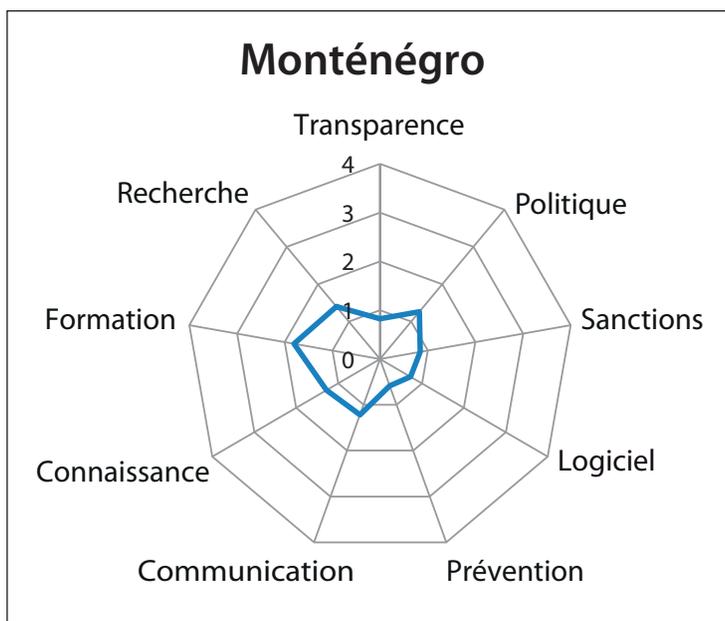
- ▶ La Croatie arrive à la 50^e place sur 168 pays au classement 2015 de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.
- ▶ Les communautés universitaires sont marquées par un pessimisme ambiant – les étudiants et les enseignants estiment que la fraude ne peut être facilement éliminée car elle est ancrée dans la culture nationale.
- ▶ Les étudiants et les enseignants sont témoins de cas de plagiat commis par des personnalités haut placées (doyens, recteurs, ministres) qui restent impunis.
- ▶ En dehors de la mise à jour du code d'éthique, les organismes d'accréditation ou le gouvernement n'exigent pas de politique d'intégrité dans l'enseignement supérieur.

Score d'AIMM : 13,03 sur 36, 19^e place sur 33 pays.

Notes: Les résultats se fondent sur les réponses à l'enquête émanant de 15 établissements d'enseignement supérieur, 171 étudiants, 81 enseignants et 9 cadres, combinées aux échanges de 3 groupes de discussion d'étudiants et de 3 discussions organisées avec le personnel universitaire.

A2.4. Résultats de l'AIMM pour le Monténégro

Figure 20 – Graphique en radar de l'AIMM pour le Monténégro



Forces et perspectives spécifiques au Monténégro

- ▶ Le ministère de l'Éducation examine la possibilité d'acheter un logiciel de comparaison de textes pour aider à détecter le plagiat.
- ▶ Les étudiants semblent avoir connaissance des mesures visant à renforcer l'intégrité dans l'enseignement supérieur et y être favorables, mais ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour discuter de ces problèmes car ils ressentent de la honte d'une manière plus générale.
- ▶ Lorsqu'il est fait appel à un comité d'éthique pour régler un problème de fraude en milieu universitaire, les étudiants sont encouragés à être accompagnés d'une personne chargée de défendre leurs intérêts, notamment d'un représentant du syndicat étudiant.

Faiblesses et risques spécifiques au Monténégro

- ▶ Le Monténégro arrive à la 61^e place sur 168 pays au classement 2015 de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.

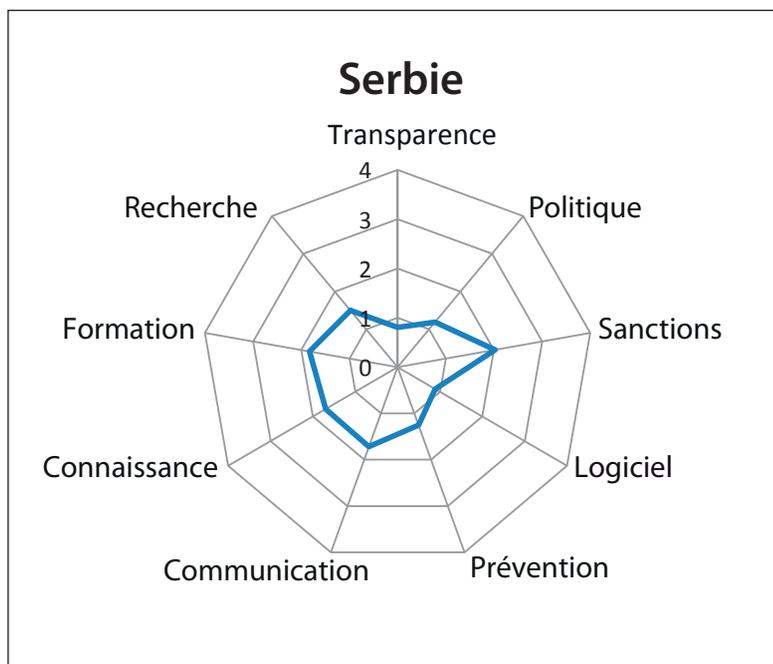
- ▶ La publication quotidienne d'articles de presse sur le plagiat et la corruption donne l'image d'un modèle culturel dans lequel ces pratiques sont acceptables.
- ▶ Les faibles perspectives d'emploi des étudiants sans licence ni master poussent la plupart des jeunes vers l'enseignement supérieur, et peut-être certains à frauder.
- ▶ Le personnel encourage à ne pas sanctionner les étudiants qui plagient à de multiples égards. Par exemple plus de la moitié des étudiants auraient plagié dans le cadre d'un devoir noté, mais tous ont validé leur module.
- ▶ Le personnel enseignant subit des pressions pour publier des articles universitaires, mais sans avoir accès à des bases de données de recherche ni à des publications et revues spécialisées, ce qui l'incite à mettre entre parenthèses sa propre intégrité en piratant ces outils ou en accédant aux documents grâce à des collègues de l'étranger.

Score d'AIMM: 9,94 sur 36, 32^e place sur 33 pays.

Notes: Les résultats se fondent sur les réponses à l'enquête émanant de 3 établissements d'enseignement supérieur, 11 étudiants, 9 enseignants et 1 cadre, combinées aux réponses de 2 groupes de discussion et ateliers d'étudiants, et de 3 discussions et ateliers organisés avec le personnel universitaire. Ils reposent sur un ensemble de données très limité.

A2.5. Résultats de l'AIMM pour la Serbie

Figure 21 – Graphique en radar de l'AIMM pour la Serbie



Forces et perspectives spécifiques à la Serbie

- ▶ D'après les réponses au questionnaire, plus de 60 % des étudiants ont eu connaissance du plagiat avant leur entrée à l'université.

Faiblesses et risques spécifiques à la Serbie

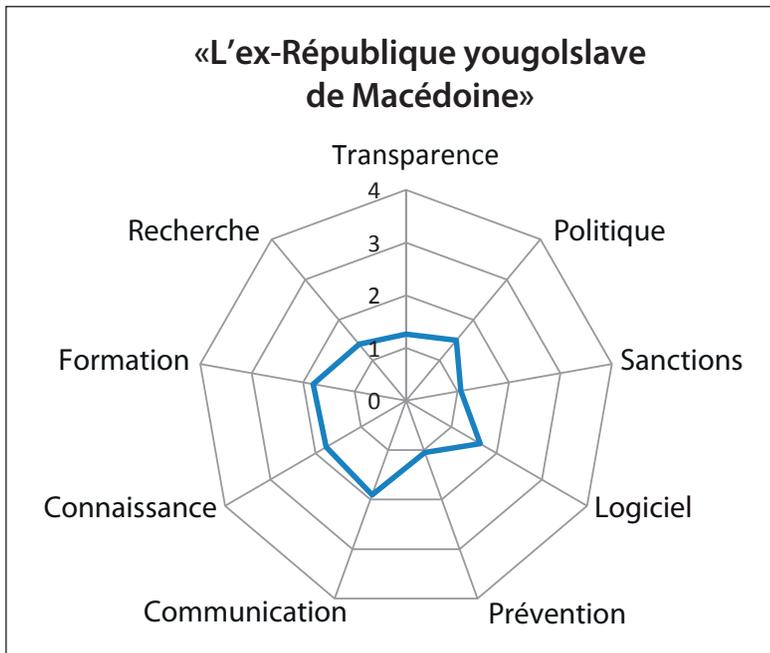
- ▶ La Serbie occupe la 71^e place sur 168 pays au classement 2015 de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.
- ▶ Il existe clairement un manque de concordance entre les points de vue des étudiants et ceux des enseignants sur la façon d'améliorer l'intégrité dans l'enseignement supérieur : les étudiants croient en l'éducation, alors que les enseignants préfèrent les sanctions.

Score d'AIMM : 12,92 sur 36, 24^e place sur 33 pays.

Notes : Les résultats se fondent sur les réponses à l'enquête émanant de 11 établissements d'enseignement supérieur, 136 étudiants, 99 enseignants et 7 cadres, combinées aux réponses de 2 groupes de discussion d'étudiants et de 2 discussions et ateliers organisés avec le personnel universitaire.

A2.6. Résultats de l'AIMM pour « l'ex République yougoslave de Macédoine »

Figure 22 – Graphique en radar de l'AIMM pour « l'ex-République yougoslave de Macédoine »



Forces et perspectives spécifiques à « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

- ▶ Tous les mémoires de master et les thèses de doctorat doivent être déposés dans une base de données nationale assortie d'outils logiciels pouvant servir à vérifier l'originalité des travaux de recherche.
- ▶ Des preuves ont été trouvées du lancement de recherches par des universitaires et un groupe d'étudiants pour lutter contre la corruption et la fraude dans l'éducation.
- ▶ Lors de conversations tenues au cours d'une visite dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », les étudiants, les membres du personnel et, notamment, les cadres d'établissements de l'enseignement supérieur ont montré qu'ils étaient ouverts à la discussion sur les pratiques de corruption dans le pays et ont exprimé leur intérêt pour des solutions visant à améliorer la situation dans le secteur de l'éducation comme dans d'autres secteurs.

Faiblesses et risques spécifiques à « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

- ▶ « L'ex-République yougoslave de Macédoine » arrive à la 66^e place sur 168 pays au classement 2015 de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.
- ▶ Les faibles perspectives d'emploi des étudiants sans licence ni master poussent la plupart des jeunes vers l'enseignement supérieur, et peut-être certains à frauder.

Score d'AIMM: 13,40 sur 36, 18^e place sur 33 pays.

Notes: Les résultats se fondent sur les réponses à l'enquête émanant de 5 établissements d'enseignement supérieur, 18 étudiants, 9 enseignants et 3 cadres, combinées aux réponses de 2 groupes de discussion et ateliers d'étudiants, de 2 discussions et ateliers avec le personnel universitaire et d'un entretien organisé au niveau national.

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: + 32 (0)2 231 04 35
Fax: + 32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
c/o Michot Warehouses
Bergense steenweg 77
Chaussée de Mons
BE-1600 SINT PIETERS LEEUW
Fax: + 32 (0)2 706 52 27
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Robert's Plus d.o.o.
Marka Marulića 2/V
BA-71000 SARAJEVO
Tel.: + 387 33 640 818
Fax: + 387 33 640 818
E-mail: robertsplus@bih.net.ba

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: + 1 613 745 2665
Fax: + 1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.
Marasovičeva 67
HR-21000 SPLIT
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803
Fax: + 385 21 315 804
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klečakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: + 420 2 424 59 204
Fax: + 420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
<http://www.suweco.cz>

DENMARK/DANEMARK

GAD
Vimmelskæft 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: + 45 77 66 60 00
Fax: + 45 77 66 60 01
E-mail: reception@gad.dk
<http://www.gad.dk>

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FI-00100 HELSINKI
Tel.: + 358 (0)9 121 4430
Fax: + 358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
<http://www.akateeminen.com>

FRANCE

Please contact directly /
Merci de contacter directement
Council of Europe Publishing
Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81
Fax: + 33 (0)3 88 41 39 10
E-mail: publishing@coe.int
<http://book.coe.int>

Librairie Kléber

1, rue des Francs-Bourgeois
F-67000 STRASBOURG
Tel.: + 33 (0)3 88 15 78 88
Fax: + 33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kléber@coe.int
<http://www.librairie-kléber.com>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.
Stadiou 28
GR-105 64 ATHINA
Tel.: + 30 210 32 55 321
Fax: + 30 210 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr
<http://www.kauffmann.gr>

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Pannónia u. 58.
PF. 1039
HU-1136 BUDAPEST
Tel.: + 36 1 329 2170
Fax: + 36 1 349 2053
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
IT-50125 FIRENZE
Tel.: + 39 0556 483215
Fax: + 39 0556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: + 47 2 218 8100
Fax: + 47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obrocnow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: + 48 (0)22 509 86 00
Fax: + 48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correeiros 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
E mail: apoio.clientes@marka.pt
www.marka.pt

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
17b, Butlerova ul. - Office 338
RU-117342 MOSCOW
Tel.: + 7 495 739 0971
Fax: + 7 495 739 0971
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
<http://www.vesmirbooks.ru>

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16, chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: + 41 22 366 51 77
Fax: + 41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

TAIWAN

Tycoon Information Inc.
5th Floor, No. 500, Chang-Chun Road
Taipei, Taiwan
Tel.: 886-2-8712 8886
Fax: 886-2-8712 4747, 8712 4777
E-mail: info@tycoon-info.com.tw
orders@tycoon-info.com.tw

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: + 44 (0)870 600 5522
Fax: + 44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
<http://www.tsohop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: + 1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: + 33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

Cinquième volume de la série ETINED, cette étude se concentre sur l'intégrité académique dans l'enseignement supérieur de six pays d'Europe du Sud-Est : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

À travers des interviews d'enseignants et d'étudiants réalisées sur le terrain, des questionnaires, des enquêtes et des évaluations du niveau d'intégrité, cette étude fournit une vue d'ensemble des politiques et des pratiques utilisées dans plusieurs institutions de la région. Les résultats fournissent des recommandations, des exemples de bonnes pratiques et des lignes directrices pour les responsables politiques et les professionnels de l'éducation, avec un accent spécifique sur le plagiat, les pratiques malhonnêtes en milieu universitaire, la fraude aux examens et le recours à des écrivains fantômes.

Cette publication est réalisée dans le cadre de la plateforme ETINED du Conseil de l'Europe, dont le but est de favoriser l'échange d'informations et les bonnes pratiques en matière d'éthique, de transparence et d'intégrité dans l'éducation. ETINED promeut l'idée selon laquelle on ne peut assurer une éducation de qualité et faire obstacle efficacement à la corruption que si tous les acteurs concernés de la société s'engagent pleinement envers un ensemble de principes éthiques fondamentaux pour la vie publique et professionnelle.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int



<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-8514-3
15 €/30 \$US

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE